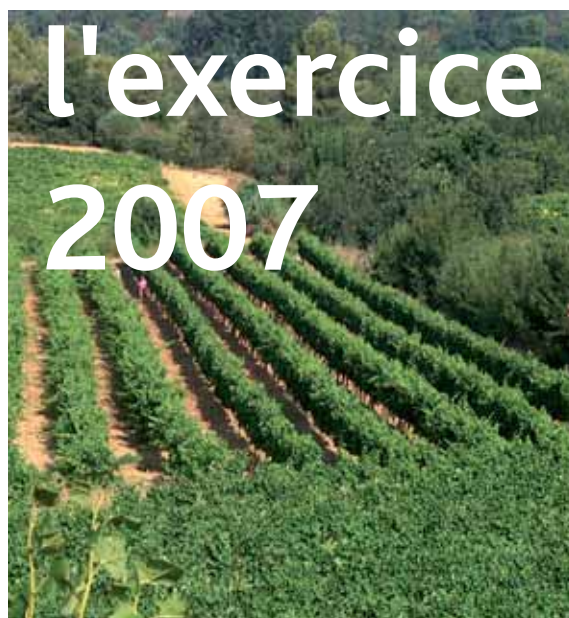


CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007-2013



Bilan
de

l'exercice
2007



1	6	8
2		9
3	7	10
4		11
5		12

Crédits photos :

- 1/12 : Ministère du Travail et de l'Emploi
- 2/5/6 : Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- 3/10 : Service Communication Université Montpellier I
- 4/7 - DRAF
- 8 - DRAC
- 9 - Mission Littoral
- 11 - SMNLR

Première partie



Bilan consolidé 2007



Synthèse

Le bilan d'exécution du contrat de projet Etat-Région établi conjointement par les services de l'Etat et de la Région contribue à la transparence de l'action publique territoriale. Il permet d'apprécier les efforts consentis par les deux parties pour réaliser dans un cadre pluriannuel les objectifs communs poursuivis ainsi que les contraintes éventuellement rencontrées.

2007 est l'année de lancement des opérations inscrites au CPER 2007-2013. Ce contexte appelle deux remarques préliminaires :

- Le financement des opérations s'effectue dans un cadre pluriannuel selon un phasage budgétaire pouvant débuter en cours de contrat en fonction du calendrier des opérations ;
- La réalisation d'études préalables à la mise en œuvre opérationnelle des projets influe sur le taux de réalisation du contrat, le financement plus important des opérations intervenant dans un second temps.

Sur la base d'une maquette financière d' 1 milliard 309 millions d'euros, ont été programmés en 2007 plus de 170 millions d'euros pour un taux de réalisation de **13 %** selon la répartition suivante :

- L'Etat a engagé 63,3 millions d'euros, soit **12,78 %** du montant initialement inscrit au contrat.
- La Région a engagé 107 millions d'euros, soit **13,15 %** du volet régional du contrat.

Si le taux global du Languedoc-Roussillon s'approche du taux de réalisation annuel théorique de 14%, l'analyse par projet présente les distinctions suivantes:

◆ 6 projets ont un taux de réalisation supérieur ou égal à 14% :

Projet 11 « Améliorer les services de santé »	100 %
Projet 8 « Gérer durablement le littoral »	30,17 %
Projet 6 « Assurer un nouvel équilibre urbain-rural »	23,42 %
Projet 4 « Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles »	18,36 %
Projet 3 « Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi »	14,34 %
Projet 1 « Encourager la recherche régionale »	13,81%

◆ 4 projets ont un taux de réalisation entre 6 et 12 % :

Projet 5 « Soutenir les filières agriculture, forêt, pêche, conchyliculture »	11,93 %
Projet 9 « Mieux desservir le territoire »	10,23 %
Projet 10 « Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine »	6,94 %
Projet 7 « Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional »	7,86 %

◆ 1 projet a un taux de réalisation inférieur à 5% :

Projet 2 « Vers l'université du Languedoc-Roussillon »	4,65 %*
--	---------

*Ce dernier taux est fonction de l'objectif de réalisation à long terme de l'Université du Languedoc-Roussillon, le plan Campus ayant été lancé en 2008.

Bilan consolidé 2007

		Maquette 2007-2013			Autorisation d'Engagement programmées en 2007					
		ETAT	REGION	TOTAL	ETAT		REGION		TOTAL ETAT ET REGION 2007	
<i>En millions d'Euros</i>										
PRIORITE I	Projet 1 : Encourager la recherche régionale	52,02	73,83	125,85	4,95	9,5%	12,44	16,84%	17,38	13,81%
	Projet 2 : Vers l'université du Languedoc-Roussillon	67,83	47,92	115,75	4,39	6,5%	1,00	2,09%	5,39	4,65%
	Projet 3 : Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi	13,90	13,90	27,80	1,71	12,3%	2,28	16,40%	3,99	14,36%
PRIORITE II	Projet 4 : Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles	9,30	78,40	87,70	1,32	14,2%	14,78	18,85%	16,10	18,36%
	Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture	63,43	74,90	138,33	4,98	7,80%	11,52	15,38%	16,50	11,93%
PRIORITE III	Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain / rural	33,91	122,10	156,01	7,94	23,42%	28,59	23,42%	36,53	23,42%
	Projet 7 : Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional	131,25	135,85	267,10	11,25	8,6%	9,75	7,18%	21,00	7,86%
	Projet 8 : Gérer durablement le littoral	25,10	15,87	40,97	8,81	35,10%	3,55	22,36%	12,36	30,17%
PRIORITE IV	Projet 9 : Mieux desservir le territoire	74,00	237,70	311,70	10,33	14,00%	21,54	9,06%	31,87	10,23%
PRIORITE V	Projet 10 : Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine	18,00	13,40	31,40	0,57	3,20%	1,61	12,04%	2,18	6,94%
	Projet 11 : Améliorer les services de santé	7,12	0,00	7,12	7,12	100%	0,00	0,00%	7,12	100,00%
Total des 11 projets		495,85	813,87	1 309,73	63,36	12,78%	107,06	13,15%	170,42	13,01%

Deuxième partie



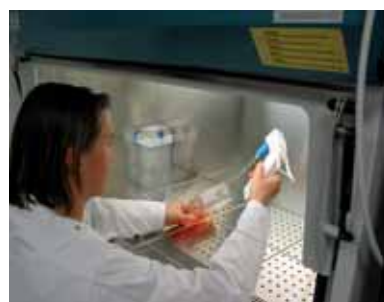
Présentation des résultats par projet



Projet 1

PRIORITÉ I
Valoriser notre capital humain

Encourager
la recherche
régionale



photos : Montpellier Agglomération

Présentation des résultats par projet

Projet 1 : Encourager la recherche régionale

➤ Rappel des objectifs

La recherche en Languedoc-Roussillon possède des atouts incontestables mais doit être renforcée et structurée. Pour ce faire, l'Etat et la Région ont retenu les objectifs suivants :

- développement de quelques thématiques d'excellence
- soutien à des plates-formes scientifiques, éléments structurants de la recherche
- renforcement de la spécialisation des campus montpelliérains afin d'augmenter les synergies et la lisibilité dans les domaines de l'Agronomie et l'environnement, la Biologie et la santé, les Technologies de l'information et robotique (Campus Saint Priest), et la Chimie.

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	52 020 000	4 948 000	10%
Région	73 830 000	12 436 000	17%
Total	125 850 000	17 384 000	14%

L'année 2007 a permis le renforcement de la recherche en Languedoc Roussillon, avec la programmation de 4,9 M€ de crédits d'Etat, soit 10 % de la maquette et 12,4 M€ de crédits de la Région, soit 17% de la maquette. La programmation est satisfaisante dans ce domaine pour la première année de démarrage, étant donnée qu'elle approche le 1/7^{ème} des crédits à engager chaque année.

Les principaux projets qui ont fait notoirement progresser le taux de programmation concernent les plates-formes de biologie structurale et de génomique fonctionnelle avec la programmation dès 2007 de près de 65% des crédits de la Région prévus à cet effet, ou encore l'Institut de Chimie Séparative avec sur le Parc technologique de la vallée de la Cèze avec la programmation dès 2007 de près de 45% des crédits d'Etat. Deux autres opérations soutenues par l'Etat peuvent également être citées : l'achat de serres pour la plateforme de phénotypage et génotypage, et la réalisation d'études pour le pôle vecteurs et maladies émergentes.

➤ Liste détaillée des actions du projet 1 et montants programmés en 2007 :

	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
en euros						
1.1.01 : Pôle vecteurs et maladies émergentes - Pôle Infectiologie Montpellierain (PIM)	2 050 000	2 050 000	250 000	12%	0	
1.1.02 : PF de phénotypage et génotypage	1 150 000	1 150 000	359 000	31%	0	
1.1.03 : Génétique et génomique des plantes	2 750 000	2 750 000	0		0	
1.1.04 : Géosud Centre International de recherche et de transfert en télédétection et Information spatiale	3 000 000	1 500 000	0		0	
1.1.05 : Fin Ecotron à Baillarguet	1 300 000	1 300 000	0		0	
1.1.06 : Agropolis	1 600 000	2 100 000	225 000	14%	300 000	14%
1.1.07 : Laboratoire de pathovigilance	150 000	0	0		0	
1.1.08 : Centre d'études des maladies infectieuses et de pharmacologie anti infectieuse CEMIPAI	2 200 000	2 300 000	176 000	8%	0	
1.1.09 : Centre de Recherche en Cancérologie de Montpellier (CRCM)	2 000 000	2 000 000	100 000	5%	0	
1.1.10 : RAM	1 500 000	1 000 000	0		0	
1.1.11 : Plates-Formes : Biologie Structurale, Génomique Fonctionnelle, IRM CHU	1 620 000	1 780 000	88 000	5%	1 154 000	65%
1.1.12 : Pôle STISS	9 450 000	10 050 000	259 000	3%	0	
1.1.13 : Euromouv	0	6 000 000	0		0	
1.1.14 : Campus Chimie - Physique	16 000 000	25 000 000	211 000	1%	0	
1.1.15 : Achat EFS	0	7 000 000	0		7 000 000	100%
1.1.16 : Institut de Chimie Séparative, Parc Scientifique et technologique de la Cèze	7 250 000	7 850 000	3 280 000	45%	3 982 000	51%
Total projet 1	52 020 000	73 830 000	4 948 000	10%	12 436 000	17%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 1 :**

1.1.01: Pôle vecteurs et maladies émergentes - Pôle Infectiologie Montpelliérain (PIM)

ETAT Ce projet complexe réunit des financements gérés par plusieurs organismes : l'INRA, le CIRAD et l'IRD mais aussi de l'EID (entente interdépartementale de démoustication). En 2007 la programmation porte sur des équipements de recherche des insectariums sécurisés permettant l'étude concernant les vecteurs, notamment insectes, de maladies infectieuses.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.02 : PF de phénotypage et génotypage

ETAT Ce projet prévoit des investissements de plusieurs organismes : CNRS, INRA, mais également des crédits SupAgro et de l'université Montpellier II. La programmation 2007 concerne l'achat de serres.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.03 : Génétique et génomique des plantes

ETAT S'agissant de la deuxième phase d'un projet du Contrat de plan Etat-Région précédent dont la construction n'a pas débuté, le démarrage du projet et la mise en place des crédits n'est pas prévue avant 2009 ou 2010.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.04 : Géosud Centre International de recherche et de transfert en télédétection et Information spatiale

ETAT Il est prévu que ce projet démarre en 2009.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.05 : Fin Ecotron à Baillarguet

ETAT Se situant dans la poursuite du Contrat de plan Etat-Région précédent, la programmation de cette deuxième phase est prévue à partir de 2008.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.06 : Agropolis

ETAT Le financement de cette structure de coordination de la recherche dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement permet le rayonnement de la recherche régionale dans ces domaines à l'international.

REGION Le Conseil régional du 19 juillet 2007 a approuvé le cofinancement des actions suivantes : rayonnement international, Développement économique, Communication, Offre de recherche et de formation, vie des campus.

1.1.07 : Laboratoire de pathovigilance

ETAT REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.08 : Centre d'études des maladies infectieuses et de pharmacologie anti infectieuse CEMIPAI

ETAT Les crédits ont servi à l'acquisition d'équipements pour les équipes de recherche du CRBM (système de purification de protéines) et CPBS (robot de criblage et poste de sécurité microbiologique) qui intégreront le centre d'études des maladies infectieuses et de pharmacologie anti-infectieuse.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.09 : Centre de Recherche en Cancérologie de Montpellier (CRCM)

ETAT Les crédits mandatés pour le paiement d'études n'ont pas permis le démarrage de projet faute d'attribution de la maîtrise d'ouvrage, ce problème a été résolu en 2008.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.10 : RAM

ETAT Le calendrier de réalisation du projet ne prévoyait pas de programmation de crédits en 2007

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.11 : Plates-Formes : Biologie Structurale, Génomique Fonctionnelle, IRM CHU

ETAT Les crédits permettront l'achat des équipements et le financement des aménagements en 2008, le calendrier prévisionnel est respecté et le projet fait l'objet de compléments de financement FEDER ainsi que d'apports autres importants. Le projet concerne l'achat d'équipements pour deux instituts de recherche.

REGION Le Conseil régional réuni en séance plénière le 20 décembre 2007 a approuvé le cofinancement destiné aux plates-formes de Biologie Structurale et de Génomique Fonctionnelle (pôle Protéome). Le dossier IRM CHU n'est quant à lui pas concerné par cette programmation.

1.1.12 : Pôle STISS

ETAT Ce projet est piloté par le rectorat. Il concerne la construction d'un bâtiment permettant la relocalisation de l'institut d'électronique du Sud, l'extension du Laboratoire d'informatique robotique microélectronique de Montpellier, ainsi que l'accueil de l'INRIA. La réalisation de la construction des investissements en équipements de recherche est effectuée. Les montants 2007 ont été affectés à l'achat d'une tour semi-automatique et d'équipements de bureaux.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.13 : Euromouv

ETAT Pas de crédits Etat prévus sur cette action.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.14 : Campus Chimie - Physique

ETAT Ce très grand projet piloté par le rectorat regroupe en réalité deux opérations, l'une concernant la physique et l'autre la chimie. En attendant la réalisation du volet immobilier, des investissements sont réalisés pour les instruments de recherche des équipes. Volet chimie : achat d'un microscope à balayage Volet physique : achat d'un microscope multi mode.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.1.15 : Achat EFS

ETAT Pas de crédits Etat prévus sur cette action.

REGION L'année 2007 a été marquée par les actions suivantes :

- 24 avril 2007 : Délibération du Conseil régional concernant l'acquisition du bâtiment. La Région LR acquiert, pour un montant de 7.000.000 €, l'ensemble immobilier de l'EFS (parcelles cadastrales AS 248 et AS 252, rue Emile Jeanbreau),
- 2 août 2007 : Signature de l'état des risques naturels et technologiques à Montpellier par la Région, l'EFS et Amiex,
- 10 décembre 2007 : Signature de la Convention d'occupation des locaux à Montpellier par la Région et l'EFS. Signature d'accord tripartite à Montpellier entre l'EFS, la Région et Montpellier Agglomération (SERM). Signature de l'acte de vente définitif entre la Région et l'EFS

1.1.16 : Institut de Chimie Séparative, Parc Scientifique et technologique de la Cèze

ETAT Ce projet mettant en valeur des procédés de chimie séparatives et en lien avec le monde socio économique progresse très vite et devrait être achevé en 2008.

REGION Le soutien de la Région sur le volet "Immobilier" a été approuvé en séance du Conseil régional du 20 décembre 2007. Le volet "Equipement" est prévu sur l'année 2008.

Projet 2

PRIORITÉ I **Valoriser notre capital humain**

Vers l'université
régionale



photos : Service Communication de l'Université Montpellier I
Conseil Régional Languedoc-Roussillon (CIRAD)

Projet 2 : Vers l'Université du Languedoc-Roussillon

➤ Rappel des objectifs

Dans la région Languedoc-Roussillon, les structures d'enseignement supérieur et de recherche constituent un puissant atout de rayonnement et de développement. L'objectif partagé par l'Etat et la Région est la création de l'*Université du Languedoc-Roussillon*, par la constitution du PRES¹ régional et par la mutualisation du plus grand nombre de services universitaires.

Par ailleurs, une dizaine d'opérations hors Montpellier seront soutenues, venant ainsi conforter les sites universitaires et de recherche sur le territoire régional.

Enfin, un effort significatif, partagé entre l'Etat, la Région et les agglomérations, sera fait sur le logement étudiant.

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	67 826 000	4 385 000	6%
Région	47 920 000	997 156	2%
Total	115 746 000	5 382 156	4,6%

La création de l'*Université du Languedoc-Roussillon* est un objectif de réalisation à long terme, ce qui explique le faible taux de programmation qui s'établit en 2007 à 6% pour l'Etat et 2% pour la Région :

- ✓ L'engagement des crédits d'Etat a permis de démarrer les travaux de réhabilitation de l'Université de Perpignan, ainsi que ceux concernant la réhabilitation des logements étudiants (Cité Universitaire Vert Bois),
- ✓ L'engagement des crédits Région a permis de soutenir la création et la rénovation de nombreux logements étudiants (Opération Boutonnet, Voie Domitienne, Pous de la Sers, Savary).

¹ Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

➤ Liste détaillée des actions du projet 2 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
1.2.01 : UM3 - Réhabilitation campus route de Mende	4 000 000	0	0		0	
1.2.02 : Saint Charles : incurables + extension + restaurant	12 700 000	10 000 000	50 000	0,39%	0	
1.2.03 : Relocalisation Médecine Campus A de Villeneuve	4 000 000	9 000 000	200 000	5%	0	
1.2.04 : Pharmacie - réhabilitation	5 000 000	0	0		0	
1.2.05 : Sup Agro, renforcement capacité accueil	1 136 000	0	585 000	51%	0	
1.2.06 : Nîmes - CUFR site Hoche	6 500 000	4 700 000	0		0	
1.2.07 : Nîmes - Métiers de la longévité	0	1 500 000	0		0	
1.2.08 : Perpignan - Réhabilitations UPVD	5 000 000	0	1 600 000	32%	0	
1.2.09 : Perpignan - UPVD - IAE	0	3 000 000	0		0	
1.2.10 : Béziers - IUT UM2	1 720 000	1 300 000	0		0	
1.2.11 : Alès - EMA	1 400 000	0	0		0	
1.2.12 : Banyuls - Locaux d'accueil chercheurs	2 000 000	1 100 000	200 000	10%	0	
1.2.13 : Thémis - Pégase phase 2	1 800 000	0	0		0	
1.2.14 : Narbonne Urbanisme	700 000	700 000	0		0	
1.2.15 : Florac - Sup Agro	1 870 000	1 000 000	0		0	
1.2.16 : Tautavel	210 000	200 000	10 000	100%	0	
1.2.17 : Logement étudiant	7 000 000	7 000 000	1 250 000	18%	997 156	14%
1.2.18 : Mutualisation	5 580 000	4 420 000	100 000	2%	0	
1.2.19 : Maison des sciences de l'homme	5 500 000	1 000 000	0		0	
1.2.20 : Tautavel CSTI	500 000	2 800 000	70 000	14%	0	
1.2.21 : CSTI Régionale	320 000	0	120 000	38%	0	
1.2.22 : Incubateur Cap Agro	890 000	100 000	0		0	
1.2.23 : Incubateur CIRAD	0	100 000	0		0	
Total projet 2	67 826 000	47 920 000	4 385 000	6%	997 156	2%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 2 :**

1.2.01 : UM3 - Réhabilitation campus route de Mende

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION Pas de crédits de la Région prévus sur cette sous-mesure.

1.2.02 : Saint Charles : incurables + extension + restaurant

ETAT Mise en place par l'Etat des crédits destinés à la réalisation des études préalables de lancement de la 2ème tranche. Ces crédits ne seront donc mobilisés que lorsque sera définitivement arrêté le programme de la 2ème tranche et notamment l'intégration de la MSH.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.03 : Relocalisation Médecine Campus A de Villeneuve

ETAT La mise en place de ces crédits doit permettre le lancement des études préalables d'aménagement (Programmation et Urbanisme) du site destiné à accueillir le futur campus médecine. Ces études seront réalisées après accord sur le programme actuellement en cours d'élaboration par l'Université Montpellier 1, portant à la fois sur la recherche médicale (recensement des équipes de recherche concernées, synergies avec le CHU,...) et sur l'enseignement (amélioration des conditions de travail des étudiants, nouvelles technologies,...).

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.04 : Pharmacie - réhabilitation

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.2.05 : Sup Agro, renforcement capacité accueil

ETAT Le ministère de l'agriculture n'a retenu qu'une seule opération au titre de l'année 2007, il s'agit du renforcement de la capacité d'accueil de Montpellier Sup Agro sur le site de Montpellier. Le projet qui a débuté consiste à réhabiliter un bâtiment précédemment affecté à la viticulture pour accroître le nombre d'infrastructures pédagogiques. Pour cette opération 585 K€ ont été engagés fin 2007. L'ensemble des paiements effectués est relatif à l'ancien contrat de plan.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.2.06 : Nîmes - CUFR site Hoche

ETAT REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.07 : Nîmes - Métiers de la longévité

ETAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.08 : Perpignan - Réhabilitations UPVD

ETAT Cette opération répond aux priorités ministérielles 2007 de mise au standard de l'immobilier universitaire. Les réhabilitations ont été demandées à titre prioritaire par l'Université à la suite d'avis défavorables de la commission de sécurité. Elles concernent les amphithéâtres A1 et A2 (1,2 M€) et la Maison solaire (0,4 M€).

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.2.09 : Perpignan - UPVD – IAE

ETAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.10 : Béziers - IUT UM2

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.11 : Alès - EMA

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.2.12 : Banyuls - Locaux d'accueil chercheurs

ETAT Ce projet concerne des locaux d'accueil de la sixième université du Languedoc-Roussillon : université Pierre et Marie-Curie (Paris VI), les crédits 2007 ont permis de démarrer les études.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.13 : Thémis - Pégase phase 2

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.2.14 : Narbonne Urbanisme

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.15 : Florac - Sup Agro

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.16 : Tautavel

ETAT Les crédits engagés en 2007 étaient destinés à l'achat d'équipement de recherche : un diffractomètre

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.17 : Logement étudiant

ETAT La réhabilitation du Bâtiment A de la Cité Universitaire Vert-Bois correspond à la 1^{ère} des priorités présentées par le CROUS et validée par les services de l'Etat. Le bâtiment A, d'une capacité de 158 lits, est en mauvais état général et il est urgent de réaliser une réhabilitation lourde. L'opération permettra de mettre à disposition des étudiants 164 lits (soit 4 % d'augmentation) en installant dans chaque chambre une cabine sanitaire et en créant des studios avec kitchenette.

REGION En 2007, les opérations suivantes ont été réalisées :

- ✓ Restructuration Boutonnet - bât A et B : l'opération consiste à rénover les 168 studios existants des bâtiments et de les transformer en 104 chambres selon 4 axes de travail : amélioration du confort d'usage des locaux, développement d'une démarche HQE, amélioration de la sécurité des résidents et aménagement de locaux de convivialité. Le coût prévisionnel du projet a été dépassé en raison de mesures menées dans le cadre d'une politique de développement durable. La différence est couverte par une subvention plus importante de la Région Languedoc-Roussillon. L'ouverture des deux bâtiments a été réalisée en 2007 : l'une en juillet, l'autre en août. Les bâtiments sont très prisés des étudiants et des groupes, avec la création de studios de 17 m² (au lieu de chambres exigües, les plus petites du CROUS (8,5 m²) qui avaient existé jusqu'à la fin 2006),
- ✓ Restructuration de la Voie Domitienne - Bâtiment 8 : l'opération consiste à rénover les 122 chambres existantes du pavillon 8 de la Cité universitaire voie Domitienne à Montpellier, et de les transformer en 120 chambres et 10 studios selon 4 axes de travail : amélioration du confort d'usage des locaux, développement d'une démarche en Haute Qualité Environnementale (HQE), amélioration de la sécurité des résidents et aménagement des locaux de convivialité. L'ouverture a été réalisée en octobre 2007.
- ✓ Création de 120 logements - Pous de la Sers : l'ouverture, différée d'un an, est prévue en septembre 2008. La réalisation a été confiée à l'architecte FONTES. La résidence se situe dans un quartier calme (derrière la Clinique RECH), à proximité de la faculté de pharmacie et du centre ville de Montpellier.
- ✓ Cofinancement régional de l'Opération SAVARY (160 logements), rue Katia Kraft à Montpellier, au titre des dispositifs régionaux énergies renouvelables : l'opération devrait être livrée au troisième semestre 2008.

1.2.18 : Mutualisation

ETAT Mise en place par l'Etat des crédits d'études initialement prévus pour l'aménagement au titre du projet « Services Mutualisés Interuniversitaires », d'une salle d'exposition pour la Culture Scientifique et Technique. Cette salle installée dans les locaux de l'Institut de Botanique permettrait de mettre rapidement à la disposition des lycées et des Universités un outil qui leur servirait à promouvoir les filières scientifiques et ainsi à intéresser un nombre croissant de jeunes à ces formations. Mais ce projet, en l'absence d'une vision globale sur l'aménagement de l'institut de botanique et sur le PRES, apparaît compromis.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.2.19 : Maison des sciences de l'homme

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.20 : Tautavel CSTI

ETAT Les crédits ont été attribués pour le fonctionnement de l'association de culture scientifique installée sur un site de fouilles archéologiques.

REGION Aides au fonctionnement général du Centre Européen de Recherches Préhistoriques de Tautavel (CERPT) à hauteur de 150 000 € et du Musée de Tautavel à hauteur de 50 000 € en 2007. Les crédits qui relèvent de l'action de la Région en faveur de la culture ont été inscrits au titre du Projet 10 « Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine » du Contrat de Projets.

1.2.21 : CSTI Régionale

ETAT Les crédits ont été attribués pour le fonctionnement de l'association de culture scientifique ConnaiScience qui est la préfiguration du centre de culture scientifique technique et industrielle régional. La structure ayant été créée en 2007, les crédits 2007 ont été gérés par le CNRS.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur ce projet.

1.2.22 : Incubateur Cap Agro

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

1.2.23 : Incubateur CIRAD

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

Projet 3

PRIORITÉ I Valoriser notre capital humain

Mettre en phase
l'offre de formation
avec les attentes
de l'économie
et améliorer
l'accès et le retour
à l'emploi



Projet 3 : Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi

➤ **Rappel des objectifs**

L'économie du Languedoc-Roussillon étant avant tout une économie de la créativité, l'emploi et la formation sont donc deux leviers déterminants du développement régional. Deux objectifs ressortent de ce volet :

- Renforcer la cohérence emploi / formation en accompagnant les mutations économiques, sociales et démographiques.
- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

➤ **Etat d'avancement du projet en 2007**

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	13 900 000	1 712 093	12%
Région	13 900 000	2 275 459	16%
Total	27 800 000	3 987 552	14%

L'Etat a programmé en 2007 12% de la maquette, ce qui est un résultat très satisfaisant eu égard à la première année de programmation des actions du contrat. Ce sont les domaines de l'accompagnement des mutations économiques et de développement de l'emploi, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et de soutien aux investissements de l'AFPA et des organismes de formation qui ont été principalement concernés par cette programmation.

En ce qui concerne l'action de la Région en 2007 sur ce volet, de nombreuses formations, études, expérimentations et actions collectives, représentant plus de 16% de la maquette 2007-2013, ont pu être mise en place.

➤ Liste détaillée des actions du projet 3 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
1.3.01 : Soutien aux dispositifs d'accompagnement, d'anticipation et de prospective <i>ARACT, OREF, CARIF</i>	4 880 000	4 880 000	660 000	14%	608 400	12%
1.3.02 : Développement des compétences / Soutien aux filières au travers d'actions de gestion prévisionnelle	3 539 000	3 539 000	529 093	15%	789 968	22%
1.3.03 : Soutien aux investissements de l'AFPA et des organismes de formation - adaptation et modernisation	3 661 000	3 661 000	523 000	14%	877 091	24%
1.3.04 : Actions développées par Maison de l'emploi et maisons du travailleur saisonnier	1 820 000	0	0		0	
1.3.05 : Actions développées par les Maisons de la Région : amélioration de l'accueil, information / orientation	0	1 820 000	0		0	
Total projet 3	13 900 000	13 900 000	1 712 093	12%	2 275 459	16%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 3 :**

1.3.01 : Soutien aux dispositifs d'accompagnement, d'anticipation et de prospective ARACT, OREF, CARIF

ETAT Confortement du programme de travail de l'ARACT, de l'OREF et du CARIF, associations paritaires pour un montant conforme à l'enveloppe septennale.

REGION Plusieurs projets ont été réalisés en 2007 par l'OREF : appui à la programmation des formations, pilotage et suivi d'études, expérimentation d'un outil d'analyse territorial des politiques d'emploi, de formation et d'insertion, organisation d'un séminaire sur les mutations économiques, appui à la Région pour élaborer le PRDFP et les programmes de formation.

L'ARACT a notamment mis en place des actions collectives sur le thème de la GPEC, entre autres, dans les secteurs sanitaire et social et des services à la personne. Un séminaire sur la GPEC a été mis en place auprès des différents services de la Région, ce qui a permis de mieux diffuser cette thématique auprès des agents intéressés par cette thématique.

Le CARIF a poursuivi ses missions d'information, d'animation et de ressources auprès des acteurs de la formation et du grand public, en particulier sur les thèmes de la FOAD, de la qualité et de la VAE. Deux nouvelles actions ont été mises en œuvre : harmonisation de la présentation des offres d'alternance, élaboration d'une cartographie de l'offre de formation. L'action du CARIF a contribué à apporter de la lisibilité sur la démarche VAE auprès du public.

1.3.02 : Développement des compétences / Soutien aux filières au travers d'actions de gestion prévisionnelle

ETAT Cinq actions ont été engagées en 2007

REGION En 2007, 14 opérations ont été engagées, à travers le programme PEFA (Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs), traduisant une politique volontariste de la Région Languedoc-Roussillon, qui considère que la formation est un moyen essentiel permettant le développement des entreprises et du territoire. Dans le cadre de ce programme, la Région ne conventionne pas directement avec les entreprises et les actifs (salariés, chefs d'entreprise et demandeurs d'emploi) mais par le biais des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ou des fédérations professionnelles patronales, des organisations syndicales, des branches, des chambres consulaires.

1.3.03 : Soutien aux investissements de l'AFPA et des organismes de formation - adaptation et modernisation

ETAT Cofinancement de l'évolution du dispositif de formation de l'AFPA 2007

REGION En 2007, la Région a mis en œuvre un appel à projets afin de permettre aux organismes de faire évoluer leur dispositif de formation et d'améliorer les conditions de déroulement de leurs actions de formation :

- Les axes prioritaires concernaient le développement d'alternatives pédagogiques, prioritairement dans le cadre des actions visant les publics en difficulté d'insertion, le développement de l'offre de formation dans les secteurs d'activité dits «en tension» et ce, avec une demande de prise en compte de la démarche qualité.
- Au regard des critères de sélection définis par le cahier des charges, 16 projets ont été retenus et subventionnés par la Région auxquels s'ajoute la subvention octroyée à l'AFPA pour les projets d'équipement de ses sites de Carcassonne, Nîmes, Béziers, Rivesaltes et Montpellier.

1.3.04 : Actions développées par Maison de l'emploi et maisons du travailleur saisonnier

ETAT Opérations programmées dans une phase ultérieure.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération.

1.3.05 : Actions développées par les Maisons de la Région : amélioration de l'accueil, information / orientation

ETAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Opérations programmées dans une phase ultérieure.

Projet 4

PRIORITÉ II Soutenir les entreprises régionales

Encourager
l'innovation
à travers les pôles
de compétitivité
et l'accompagnement
des filières
industrielles



photos : FAFSEA
SGAR

Projet 4 : Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles

➤ **Rappel des objectifs**

L'Etat et la Région ont décidé d'accompagner le regroupement des entreprises soit dans des logiques thématiques (filières, thématiques de R&D), soit dans des logiques de proximité, soit dans des parcs d'activités susceptibles de répondre aux attentes des investisseurs internationaux.

Dans ce contexte, les projets à conduire doivent permettre d'accompagner, outre les pôles de compétitivité régionaux, la compétitivité des filières industrielles régionales afin de pérenniser et de renforcer le potentiel d'innovation de la région. En outre, l'Etat et la Région apporteront leur soutien au développement des filières industrielles stratégiques et des pôles de compétitivité régionaux par le biais d'actions collectives.

➤ **Etat d'avancement du projet en 2007**

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	9 300 000	1 324 074	14%
Région	78 400 000	14 784 477	18%
Total	87 700 000	14 473 00	16,5%

Résultat très satisfaisant pour l'Etat en 2007 qui a programmé 14% de la maquette, sur deux thématiques essentiellement : l'animation des pôles de compétitivité et les actions en faveur des stratégies d'alliances d'entreprises.

En ce qui concerne la Région Languedoc-Roussillon, afin de compenser par une démarche collective la faible taille des entreprises et favoriser l'émergence de leaders, la collectivité régionale élabore ou coordonne des outils collectifs au service d'une stratégie d'alliance des entreprises régionales.

Les outils régionaux les plus significatifs sont les suivants:

- les contrats de filières,
- les actions collectives d'envergure et notamment l'accompagnement de l'artisanat,
- le soutien aux structures des pôles de compétitivité.

➤ Liste détaillée des actions du projet 4 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
2.4.01 : 12 Parcs d'intérêt régional		57 000 000	0		10 759 565	19%
2.4.02 : Contrat de filière IAA	6 800 000	14 000 000	451 600	19%	1 261 351	22%
2.4.03 : Contrat de filière logistique et transports			0		209 040	
2.4.04 : Contrat de filière BTP			0		1 127 137	
2.4.05 : Contrat de filière énergies renouvelables			0		0	
2.4.06 : Contrat de filière nautisme			0		0	
2.4.07 : Cluster TIC - NTIC			45 000		96 000	
2.4.08 : Cluster biotechnologie			0		126 284	
2.4.09 : Pôles de compétitivité régionaux et interrég. : ORPHEME- TRIMATEC- DERBI...			827 474		162 300	
2.4.10 : Transferts LR : fonctionnement et actions spécifiques	2 500 000	7 400 000	0	0%	1 042 800	14%
Total projet 4	9 300 000	78 400 000	1 324 074	14%	14 784 477	18%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 4 :**

2.4.01 : 12 Parcs d'intérêt régional

ETAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Au total, la Région a engagé plus de 10,7 M€ de crédits sur cette mesure, soit 13% du montant total contractualisé.

Grâce à ce dispositif, des études préalables ont pu être menées, correspondant à un montant total de 8 024 565 €, qui ont permis de :

- ✓ Définir la thématique de chacun des parcs, définir les contraintes physiques, environnementales, de desserte des sites concernés,
- ✓ Établir les premiers schémas d'aménagement afin de préparer le passage à la phase opérationnelle de réalisation dans des conditions optimales de connaissance du contexte et ainsi produire les projets d'aménagement les plus pertinents pour les futurs PRAE,

En 2007, la Région s'est donc engagé à mener des études préalable sur les 8 parcs d'intérêt régional suivants :

- Le Parc « Marcel BOITEUX » à Marcoule,
- Le Parc « Cavallé COLL » à Bédarieux,
- Le Parc « François ARAGO » à Rivesaltes,
- Le Parc « Charles CROS » à Limoux,
- Le Parc « Paul SABATIER » à Carcassonne,
- Le Parc « Jean-Antoine CHAPTAL » à Mende,
- Le Parc « Humphry DAVY » à La Grand Combe,
- Le Parc de Frontignan.

Des acquisitions foncières ont été réalisées par la Région, à hauteur de 7 838 901 €, auprès des propriétaires sur les parcs de Castelnaudary, la Grand Combe, Castries (Via Domitia) et Frontignan. Ces acquisitions ont été effectuées en partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), opérateur foncier régional chargé des acquisitions foncières pour les terrains en zone rurale.

2.4.02 : Contrat de filière IAA

ETAT L'Etat a privilégié en 2007 l'aide à la structuration des groupements d'entreprises, et plus particulièrement ceux de l'industrie agro-alimentaire. Parmi ces actions, on peut citer deux programmes structurants : - SNIFL qui renforce la synergie des entreprises au sein du Marché St-Charles et BIBL-LR qui est un programme très technologique qui vise à doper l'exportation des vins de la région sous ce conditionnement.

REGION Le contrat de filière Agroalimentaire :

Les actions sont mises en œuvre par les signataires du Contrat de filière : ARIA, FRCA et Elan BIO autour des trois axes qui structurent ce contrat :

- Reconquête du lien avec le consommateur,
- Différenciation des produits,
- Entreprise durable.

Grâce à ce dispositif, 600 entreprises ont bénéficié en 2007 des actions de ce contrat.

Ce volet couvre également le soutien au développement de la filière des industriels du « Bag in Box » (conditionnement du vin) et des professionnels du Marché international Saint Charles pour la mise en place d'une plate forme électronique de traçabilité des produits, ouverte aux 250 entreprises du MISC.

2.4.03 : Contrat de filière logistique et transports

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION Le Contrat de filière logistique et transports :

Signé le 1er juin 2007, ce contrat a mobilisé pour sa première année d'exécution 250 entreprises du secteur autour d'axes stratégiques comme le développement d'une offre de services globale de qualité : par exemple, la logistique du vin ou le développement du suivi en température par RFID, le développement des activités liées à la façade maritime, la modernisation de la promotion des entreprises avec l'ouverture du portail électronique « Translog-Sud de France ».

2.4.04 : Contrat de filière BTP

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure

REGION En ce qui concerne les actions collectives soutenues par la Région Languedoc-Roussillon, les actions d'accompagnement des entreprises artisanales sont contenues dans le programme mis en œuvre par la Chambre régionale des Métiers, les 5 chambres départementales et les organisations professionnelles regroupées au sein de l'UPA pour un montant total de subvention de 1 047 250 €. Les actions menées au sein de ce programme sont l'identification, l'accompagnement et le suivi de projets de développement d'entreprises. Près de 1000 entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2007.

4 autres actions collectives ont bénéficié de financements régionaux : deux d'entre elles concernent la filière pierre, avec une étude sur la qualification thermique des pierres du sud dans la construction, pour faciliter leur commercialisation dans le cadre des nouvelles normes d'économie d'énergie ainsi que la participation de la filière au salon Italien Marmomacc à Vérone.

Une action concerne le programme de la CGPME régionale en direction de ses ressortissants et porte sur l'identification et l'accompagnement de la croissance de ces petites entreprises.

2.4.05 : Contrat de filière énergies renouvelables

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

2.4.06 : Contrat de filière nautisme

ETAT **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

2.4.07 : Cluster TIC - NTIC

ETAT Soutien à la structuration et au développement de la filière TIC en région.

REGION Soutien à la structuration et au développement de la filière TIC en région.

2.4.08 : Cluster biotechnologie

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION Soutien à la structuration et au développement de la filière biotechnologie en région.

2.4.09 : Pôles de compétitivité régionaux et interrég. : ORPHEME-TRIMATEC- DERBI...

ETAT L'Etat s'est fortement impliqué dans l'animation des Pôles (DERBI, TRIMATEC, ORPHEME et Q@LIMEDITERRANEE -animation 2007 financée sur un programme pluriannuel 06-07). Elle a contribué notamment à l'organisation de 7 comités des financeurs et a cofinancé quelques projets par les crédits d'actions collectives (CARTECH, PIERRES DU SUD, ...)

REGION Les 5 pôles de compétitivité du Languedoc-Roussillon dont 2 régionaux (DERBI, QUALIMEDITERRANEE) et 3 interrégionaux (ORPHEME, TRIMATEC et GESTION DES RISQUES ET VULNERABILITE DES TERRITOIRES) ont été soutenus par la Région pour la partie animation du pôle à hauteur de 316K€ pour l'année 2007, d'autre part 18 projets de recherche et développement ont été cofinancés par la Région pour un montant de 3532K€ depuis la création des pôles dans le cadre du dispositif FRI (Fonds Régional à l'Innovation) en partenariat avec OSEO.

En 2007, les 5 pôles ont labellisé 114 projets, 51 d'entre eux ont obtenu un financement et 8 ont été retenus par le FRI.

2.4.10 : Transferts LR : fonctionnement et actions spécifiques

ETAT Opération programmée dans une phase ultérieure.

REGION L'association Transferts LR est l'interlocuteur des laboratoires et des entreprises régionales pour l'accompagnement de leur programme d'innovation créateur de richesses et d'emplois pour le territoire. En 2007, Transferts LR a ainsi conseillé 627 entreprises donnant lieu à la constitution de 167 demandes de financement auprès de la Région. 82 d'entre elles impliquent des laboratoires régionaux. Outre l'activité de conseil technologique, Transferts LR a développé des outils d'intelligence économique tels que les études de marché en ligne, une offre d'accompagnement à la veille stratégique et le développement du portail de la recherche permettant de recenser les compétences scientifiques régionales.

Projet 5

PRIORITÉ II Soutenir les entreprises régionales

Soutenir les filières :
agriculture, forêt,
pêche
et conchyliculture



photos : Marc Clopez / DDAF Hérault

Projet 5 : Soutenir les filières : agriculture, forêt, pêche et conchyliculture

➤ **Rappel des objectifs**

Ce projet est composé de 3 sous-mesures thématiques :

5.1 : Etablir un "plan viticulture" pour accompagner la mutation de la viticulture régionale

Le Languedoc-Roussillon est la plus importante région viticole de France, avec 15,9 millions d'hectolitres produits en 2005, soit le tiers de la production française. Elle a opéré une profonde mutation depuis 30 ans, avec une réduction et une restructuration du vignoble. Pour autant, la concurrence des vins des nouveaux pays producteurs et la forte dépendance à une consommation nationale en diminution plongent la viticulture régionale dans une grave crise de mévente.

Le plan de restructuration et d'accompagnement de la filière viticole, actuellement en cours de définition avec les professionnels, pourra comprendre notamment des mesures visant à la réduction des surfaces plantées et à la gestion environnementale des espaces libérés, accompagnées de mesures sociales, de restructurations foncières, de regroupements et fusions d'entreprises, d'encouragement à l'export.

5.2 : Soutenir les filières agricoles régionales

L'Etat et la Région favoriseront les actions concernant:

- le renouvellement des exploitations agricoles (installation, transmission)
- la recherche, l'expérimentation, la création de références techniques afin de favoriser l'adaptation des systèmes de production agricole et d'améliorer la compétitivité des entreprises
- les activités économiques de la montagne (élevage, productions végétales, diversification) et les projets de gestion et d'aménagement des territoires de montagne et pastoraux
- l'adaptation des exploitations agricoles
- la compétitivité de la filière bois en Languedoc-Roussillon

5.3 : Soutenir les activités de pêche et la conchyliculture

La région Languedoc-Roussillon occupe la première place des régions méditerranéennes nationales en matière de pêche et de conchyliculture et la seconde à l'échelon national. Ces activités traditionnelles représentent, pour la région, une valeur socio-économique indéniable. Soumise à une concurrence accrue par l'internationalisation du marché des produits de la mer ainsi qu'à une augmentation des exigences en matière de sécurité et d'hygiène, la filière régionale de production des produits de la mer devra relever le défi de s'adapter pour préserver l'emploi et la production dans les activités traditionnelles.

Il s'agit de promouvoir un tissu productif performant et compétitif, adapté au marché avec des impératifs de traçabilité, de qualité et d'organisation de la mise en marché. Le maintien de ces activités est également conditionné par la qualité environnementale des milieux de production.

➤ **Etat d'avancement du projet en 2007**

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	63 430 000	4 976 511	8%
Région	74 900 000	11 524 478	15%
Total	138 330 000	16 500 989	12%

En ce qui concerne l'Etat, le calendrier d'adoption du Document Régional de Développement Rural (DRDR) n'a permis la programmation de crédits d'Etat qu'en fin d'année 2007, d'où un taux de 8%, avec une différence par secteur : la viticulture fait l'objet d'un taux de programmation faible avec 1,8%, les taux les plus favorables revenant à l'agriculture (13,6%) et à la filière forestière (15%).

En ce qui concerne la Région Languedoc-Roussillon, la programmation régionale a atteint le taux satisfaisant de 15%, malgré une différence par filière : plus de 27% des crédits engagés sur la filière pêche et aquaculture, contre 18% agriculture, axé notamment sur l'adaptation des exploitations agricoles, 12% en viticulture, un peu moins de 6% sur la filière bois.

➤ Liste détaillée des actions du projet 5 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
2.5.01 : Expérimentation en viticulture	1 750 000	1 800 000	179 531	10%	184 587	10%
2.5.02 : Compétitivité des entreprises : modernisation des outils (caves particulières)	1 400 000	2 200 000	0		403 524	18%
2.5.03 : Compétitivité des entreprises : restructuration des entreprises viticoles	7 850 000	25 000 000	329 660	4%	3 698 233	15%
2.5.04 : Restructuration des exploitations viticoles	18 000 000	5 800 000	0		11 290	0,2%
2.5.05 : Installation, transmission d'exploitation agricole	5 000 000	5 000 000	795 788	16%	1 642 908	33%
2.5.06 : Recherche, expérimentation, audit, hors viticulture	8 150 000	8 150 000	1 104 631	14%	1 157 472	14%
2.5.07 : Adaptation des exploitations agricoles	15 940 000	16 000 000	2 075 001	13%	2 596 354	16%
2.5.08 : Soutien de la mobilisation de la ressource forestière	3 240 000	5 450 000	136 314	4%	135 807	2%
2.5.09 : Amélioration de la valeur économique des forêts			0		0	0%
2.5.10 : Améliorer la compétitivité des entreprises de la filière bois			311 626	10%	82 904	2%
2.5.11 : Actions collectives de développement de la filière bois (information, sensibilisation)			43 960	1%	100 090	2%
2.5.12 : Compétitivité des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	2 100 000	4 000 000	0		622 230	15%
2.5.13 : Accompagnement du développement des filières par des actions collectives		1 500 000	0		889 079	60%
Total projet 5	63 430 000	74 900 000	4 976 511	8%	11 524 478	15%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 5 :**

Viticulture

Actions 2.5.01 Expérimentation en viticulture, 2.5.02 Modernisation des outils (caves particulières), 2.5.03 Restructuration des entreprises viticoles et 2.5.04 Restructuration des exploitations viticoles

ETAT

Les aides aux investissements des entreprises de la filière dans le cadre du programme de développement rural sont désormais sous gestion déléguée au Conseil régional. La DRAF participe à la définition des priorités et à la coordination des différents financements mobilisables. Les aides de l'Etat, sur crédits VINIFLHOR interviennent pour soutenir la restructuration des caves coopératives (2.5.03). A ce titre, 330 K€ ont été programmés pour cette première année de CPER. Ce faible montant est lié à la signature tardive de la convention générale d'exécution du CPER et à la nécessité de mettre en place le dispositif de coordination des financements. Les programmes de recherche expérimentation, contractualisés (2.5.01), ont mobilisé 180 K€ en 2007, en programmation également.

Pour l'ensemble des crédits des Offices agricoles (actions 2.5.01 à 2.5.03), les engagements peuvent intervenir dans les deux ans suivant la délégation des crédits en région, à la différence des crédits purement Etat qui doivent être engagés l'année de leur délégation car ils ne sont pas automatiquement reportés. De fait les crédits délégués en 2007 aux Offices agricoles et programmés seront engagés en 2008.

Le dispositif de préretraite (action 2.5.04) avec le complément destiné aux viticulteurs en difficulté n'a été opérationnel qu'en fin d'année. Les services départementaux n'ont pu au titre de 2007, attribuer de complément préretraite spécifique à la filière viticole.

REGION Les soutiens de la Région Languedoc-Roussillon en lien avec VINIFLHOR permettent la mise en œuvre d'actions d'expérimentation visant à adapter la filière régionale aux nouvelles exigences techniques et économiques des marchés, comme aux évolutions du contexte socio-économique et à conforter sa compétitivité. Ces actions se rattachent à quelques grands thèmes d'intérêt majeur pour la filière régionale tels que l'adaptation aux évolutions climatiques (gestion de la contrainte hydrique au vignoble...), l'adaptation aux évolutions du marché (tant au niveau de l'encépagement que du profil des vins ou de l'innovation des produits), le renforcement de la compétitivité des exploitations et des entreprises ou encore l'adaptation aux enjeux environnementaux, dans une démarche de développement durable.

Ainsi, pour 2007, l'intervention financière de la Région sur l'ensemble du programme régional (volet viticole et volet œnologie) de Recherche-Expérimentation s'est élevée à 184 587 €.

Les modalités de mise en œuvre des mesures d'appui aux investissements de transformation en caves particulières ainsi que pour la diversification vers des activités non agricoles ont été définies dans le cadre de la rédaction du DRDR et ont été finalisées en fin d'année 2007. Ainsi une programmation partielle des dossiers déposés en 2007 a été faite et a permis d'accompagner 34 exploitations viticoles pour un montant d'aides de 403 524€.

La Région Languedoc-Roussillon encourage les entreprises dans le développement d'une réflexion approfondie partant des besoins du marché et garante d'une meilleure maîtrise des conditions de leur croissance et de leur pérennité. Le dispositif ASTREA permet d'accompagner les entreprises présentant un projet stratégique de développement global et structurant, axé sur une analyse et des objectifs de performance commerciale à trois ans. Il identifie pour le secteur viticole une priorité à la concentration de l'offre et à la contractualisation avec l'aval. La Région a mobilisé une somme de 3 698 233 € sur 25 entreprises viticoles.

La Région a adopté, en juillet 2007, un nouveau dispositif d'intervention en faveur de la restructuration viticole suite aux arrachages. Le dispositif se décline en deux axes d'intervention privilégiés : la préservation du potentiel de production indispensable à la mise en œuvre des projets d'entreprises et la reconversion agricole après l'arrachage, préoccupation importante des collectivités. En 2007, la Région a accompagné le projet porté par la Communauté de Communes du Rivesaltais-Agly, qui a permis de préserver 12 ha de vignes et de développer des projets de diversification sur 10 ha.

Agriculture

2.5.05 : Installation, transmission d'exploitation agricole Agriculture

ETAT La promotion de l'installation des jeunes agriculteurs reste une priorité de l'Etat dans ce nouveau contrat de projet. Un programme d'incitation et de développement des initiatives locales est conduit qui comprend notamment des actions d'aides techniques, d'audit et d'aide au bail, ainsi que des bourses pour les stagiaires.

REGION L'installation en agriculture est une priorité de la politique régionale agricole. Depuis 2005, le programme PACTE Agriculture intervient en faveur de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles. Le volet individuel a permis

dès 2007 d'accompagner près de 300 candidats à l'installation pour la qualification de leur projet grâce au diagnostic technico-économique, d'aider 170 jeunes agriculteurs à s'installer grâce au Contrat Global d'Installation, d'aider une dizaine de stages 6 mois à l'étranger et une dizaine de propriétaires bailleurs à louer leurs terres à des jeunes s'installant.

En 2007, la Région a fortement investi en dépassant le budget annuel prévu dans le cadre du CPER. Cet effort a permis de fêter le 1000ème candidat aidé début 2008. Depuis la création du PACTE Agriculture, l'animation de la politique régionale d'installation s'effectue dans le cadre du Réseau Régional Installation auquel l'Etat participe. La Région veille en effet à ce que sa politique soit cohérente et compatible avec le PIDIL mis en œuvre par l'Etat.

2.5.06 : Recherche, expérimentation, audit, hors viticulture

ETAT En matière d'expérimentation "fruits et légumes", la disparition programmée des bassins économiques de productions, conjuguée à la baisse des crédits contractualisés fragilisent les stations d'expérimentations régionales dont les financements reposaient jusqu'ici exclusivement sur les financements CPER. Malgré les 550 K€ de crédits mobilisés par VINIFLHOR à parité avec la Région, au moins l'une des stations régionale est en grande difficulté. Chaque station a redéfini ses priorités et d'élargir ses partenariats pour assurer la continuité des actions.

Les financements de l'ONIGC permettent de soutenir les actions en matière d'expérimentation, essentiellement en grandes cultures sur l'adaptation agronomique et qualitative des productions aux spécificités régionales, l'optimisation technico-économique des itinéraires de production ; la diversification, la préservation de l'environnement et l'optimisation des techniques de production. Un accent particulier est mis sur l'impact de la mise en place de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les crédits programmés par l'ONIGC s'élèvent à 142 K€. Les projets en matière de création de références et d'appui technique aux filières d'élevage financés par l'office de l'élevage ont mobilisé en 2007, 413 K€ dans le cadre du CPER. Dans cette filière il est important de bien préciser le périmètre et les priorités d'intervention du SUAMME, aux côtés des autres acteurs régionaux.

REGION Expérimentation Fruits et Légumes : La Région a maintenu son appui auprès des centres d'expérimentation à hauteur de 513 533 € à parité avec VINIFLHOR (actions d'expérimentation permettant l'adaptation des systèmes de productions au marché et l'amélioration de la compétitivité des entreprises F&L). Toutefois, deux des trois stations sont en grandes difficultés. Il est nécessaire que les stations engagent une restructuration et trouvent de nouveaux modes de financement pour assurer leurs actions (nouveaux partenariats, diversification des actions...). Il faut également noter l'absence de coordination régionale pour bâtir un vrai programme régional d'expérimentation Fruits et Légumes (F&L).

Expérimentation Grandes Cultures : cofinancement de la Région à parité avec ONIGC à hauteur de 142 772 €. Les axes retenus sont la diversification, l'optimisation des assolements et la production de biomasse à des fins énergétiques.

Elevage : les actions de la Région portent sur l'animation des filières d'élevage : accompagnement des démarches qualité et impulsion d'actions collectives d'aval de communication et de promotion des produits issus de l'élevage et appui à l'amélioration génétique (accompagnement d'une dizaine de structures d'animation de l'élevage et de valorisation de races rustiques).

2.5.07 : Adaptation des exploitations agricoles

ETAT La mise en œuvre du programme de modernisation des bâtiments d'élevage a mobilisé 1,52 M€ de crédits du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2 M€ de crédits de la Région et 1,99 M€ de FEADER, pour un total de 146 dossiers. Cet effort remarquable a permis de résorber les files d'attente de dossiers dans l'ensemble des départements de la région. Le dispositif PVE en revanche n'a pas connu le succès escompté, en raison sans doute du taux de financement considéré comme peu incitatif. Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole a pris fin en 2007 : 95 K€ y ont été consacré encore cette année, exclusivement dans l'Aude et en Lozère. La filière équine a bénéficié de 137 K€ du Ministère de l'agriculture.

REGION Filière Fruits et Légumes (F&L) : La Région a apporté son soutien au renouvellement des vergers en complémentarité avec VINIFLHOR. Cet accompagnement doit favoriser l'adaptation de l'offre au marché et l'amélioration qualitative des productions fruitières. 134 exploitations ont été aidées pour un total de 213 960 €.

Élevage : La Région a accompagné dans ce programme 112 dossiers. Cet effort remarquable a permis de résorber les files d'attente de dossiers dans l'ensemble des départements. Parallèlement, la Région a poursuivi son programme d'appui aux équipements (22 dossiers accompagnés) et a mis en place ses dispositifs d'accompagnement des micro-filières de transformation et de diversification (25 dossiers). Ces mesures, initiées en 2007, devraient prendre de l'ampleur en 2008.

Forêt

2.5.08 : Soutien de la mobilisation de la ressource forestière

ETAT Dans le cadre du nouveau programme de développement rural, seule la mesure d'aide aux investissements en matière de desserte forestière a été mise en œuvre et 31 dossiers ont bénéficié d'une aide.

REGION Cette mesure a été intégrée au Document régional de développement rural (DRDR), devenant opérationnelle fin 2007, permettant d'engager quelques dossiers.

2.5.09 : Amélioration de la valeur économique des forêts

ETAT Les mesures d'amélioration des peuplements forestiers et de reboisement n'ont pu être mises en œuvre, en attente de la parution de la circulaire nationale.

REGION Les mesures relatives à l'amélioration des peuplements forestiers et aux reboisements n'ont pas été mises en œuvre en 2007, en attente de la parution de la circulaire nationale du MAP (mesure du socle national du Document Régional de Développement Rural).

2.5.10 : Améliorer la compétitivité des entreprises de la filière bois

ETAT Exploitation forestière et bûcheronnage : 5 entreprises aidées, dont 4 en Lozère, avec des crédits de l'Etat et de l'Europe, pour un montant total de subvention de 213 K€. Investissements en 1^{ère} transformation du bois : 2 scieries ont bénéficié d'aides de l'Etat en 2007, pour un montant de subvention de 163 K €. Les investissements aidés vont dans le sens de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

REGION La mesure du DRDR relative à l'investissement dans les entreprises de mobilisation des produits forestiers n'a été opérationnelle qu'en fin d'année 2007, impliquant un redémarrage progressif (quelques dossiers financés par l'Etat, aucun par la Région). Par ailleurs le régime d'aide aux scieries de la Région a été redéfini, entraînant un temps de latence lié à l'évolution des critères régionaux et à la nécessaire appropriation de ce régime d'aide par les entreprises. Aucun dossier scierie répondant aux exigences n'a été présenté en 2007. Les montants engagés par la Région ont progressé en revanche sur le volet "équipements structurants" : plates-formes de stockage de plaquettes forestières, de tri des bois, etc.

2.5.11 : Actions collectives de développement de la filière bois (information, sensibilisation)

ETAT 50 K € ont été alloués aux associations interprofessionnelles pour animer et développer la filière bois.

REGION 100 K€ ont été alloués en particulier aux actions collectives de développement de la filière (interprofession, mission industrie du bois de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lozère etc.).

Activités halieutiques et littorales

2.5.12 : Compétitivité des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et 2.5.13 : Accompagnement du développement des filières par des actions collectives

ETAT Opérations programmées dans une phase ultérieure.

REGION Malgré l'approbation tardive (fin 2007) du Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) et l'absence de précision concernant les modalités d'intervention du FEP au niveau national, la Région a soutenu en 2007 les actions collectives et les projets d'entreprises, ainsi que la modernisation des infrastructures portuaires du secteur des produits de la mer. La Région a également précisé ses dispositifs d'intervention en faveur des entreprises de commercialisation et transformation (ASTREA) et des exploitations aquacoles (IDEA Aquaculture).

Projet 6

PRIORITÉ III
Garantir
un aménagement équilibré du territoire

Assurer
un nouvel équilibre
urbain / rural



photos : SGAR
CG Lozère
DDAF

Projet 6 : Assurer un nouvel équilibre urbain/rural

➤ Rappel des objectifs

Le devenir économique de la région dépend en grande partie de la façon dont les activités, les hommes et les entreprises se répartissent et se répartiront au sein du territoire régional.

Du fait de la concentration spatiale, la région compte à la fois des territoires affaiblis par les évolutions récentes du système économique dominant et des espaces de forte attractivité au niveau national. C'est pourquoi il est nécessaire de lier la dynamique de la métropole régionale au réseau des villes et aux territoires ruraux.

6.1 : Structurer l'espace régional en territoires de projets

Le contrat territorial est devenu le premier des outils d'aménagement du territoire dans une région qui se doit, compte tenu de la pression démographique, de faire émerger une stratégie cohérente de mise en œuvre de projets structurants. Il privilégie une démarche d'intérêt partenariale et l'expression des besoins des territoires, en complément des politiques régionales ou nationales. L'Etat et la Région ont étudié en 2007 la mise en place de conventions territoriales spécifiques pour la réalisation de projets collectifs sur des thématiques particulières.

6.2 : Maîtriser le foncier

La zone littorale est soumise à une forte pression foncière, en raison de l'afflux de 30 000 résidents permanents chaque année et de l'afflux des touristes. L'exacerbation des tensions sur le marché foncier rend aujourd'hui singulièrement difficile l'intervention des collectivités publiques pour répondre aux besoins des populations, notamment en matière de logement : près de 228 000 résidences principales sont nécessaires sur la période 2000-2015 pour loger les nouveaux ménages. Il est également indispensable de donner aux entreprises et à l'agriculture les moyens de se développer et assurer ainsi un potentiel d'emplois et de services.

En réponse à l'artificialisation rapide de l'espace régional et face à la hausse des prix fonciers et immobiliers, il est nécessaire de mettre en place un outil, (EPF), qui assurera la coordination et la synergie des politiques foncières déployées aux différents échelons territoriaux concernés, ainsi qu'une mutualisation des moyens à mettre en œuvre.

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	33 910 000	7 941 722	23,42%
Région	122 100 000	28 594 138	23,42%
Total	156 010 000	36 535 860	23,42%

- Liste détaillée des actions du projet 6 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
3.6.01 : Soutien à l'ingénierie territoriale	27 410 000	7 000 000	7 584 722	28%	27 844 138	24%
3.6.02 : Aide technique aux projets des territoires (études de projets)		2 800 000				
3.6.03 : Soutien aux études de prospective et de mise en cohérence		800 000				
3.6.04 : Soutien aux logiques de projets		105 000 000				
3.6.05 : SUAMME	2 500 000	2 500 000	357 000	14%	750 000	30%
3.6.06 : Contributions aux diagnostics, études et actions foncières	4 000 000	4 000 000	0		0	
Total projet 6	33 910 000	122 100 000	7 941 722	23,42%	28 594 138	23,42%

- **Appréciation qualitative des actions du projet 6 :**

Structurer l'espace régional en territoires de projets (Actions 3.6.01 à 3.6.04)

ETAT Sur la base d'une logique de projet, l'Etat poursuit son accompagnement des territoires par la mobilisation de différents instruments financiers. L'ensemble des financements s'est élevé en 2007 à près de 80 millions d'euros. Au titre du volet territorial, l'Etat a contribué en 2007 au même niveau que la région, ce qui représente 23,42% de son engagement spécifique au contrat.

REGION L'objectif de convergence des différentes politiques publiques étant un des enjeux du Pacte Régional, la Région a élaboré depuis 2005 une stratégie de développement territoriale fondé sur la contractualisation avec les territoires : Départements ; Agglomérations et Pays.

En 2007, la Région a contractualisé avec les 13 Pays reconnus (Corbières-Minervois, Narbonnaise, Carcassonnais, Haute Vallée de l'Aude, Lauragais pour l'Aude ; Cévennes, Uzège Pont du Gard, Garrigues et Costières de Nîmes, Vidourle Camargue, pour le Gard ; Cœur d'Hérault, Haut-Languedoc et Vignobles, pour l'Hérault ; Pyrénées-Méditerranée, Terres Romanes en Pays Catalan pour les Pyrénées-Orientales).

Mais elle a également encouragé les démarches de préfiguration de nouveaux Pays, à partir des intercommunalités existantes. Ainsi a-t-elle pu contractualiser avec 5 nouveaux Pays (Aigoual Cévennes Vidourle, Gard Rhodanien dans le Gard ; Gorges, Causses, Cévennes et Sources Lozère en Lozère ; Vallée de l'Agly dans les Pyrénées-Orientales).

Neuf contrats d'Agglomération ont été signés, avec les Agglomérations du Grand Alès en Cévennes, de Nîmes Métropole, de Montpellier Agglomération, du Bassin de Thau, de Béziers Méditerranée, d'Hérault Méditerranée, de la Narbonnaise, du Carcassonnais et de Perpignan Méditerranée.

La Région encourage ainsi l'extension des périmètres des Communautés d'agglomération afin de mieux rendre compte de l'influence qu'exercent les aires urbaines sur le territoire.

Les contrats Région/Départements, innovation de l'année 2005 et spécificité de la politique territoriale de la Région Languedoc-Roussillon, ont été reconduits en 2007 sur les cinq départements. Ils permettent de clarifier les modes de collaboration entre les deux collectivités selon une approche programmatique.

L'élaboration du volet territorial du Contrat de Projets s'est déroulée en 2007-2008 et donnera lieu à la signature de conventions d'objectifs avec l'Etat et les territoires le 23 octobre 2008. Ces conventions déterminent les thématiques prioritaires sur lesquelles Etat et Région sont prêts à accompagner les territoires. Les champs de coopération ouverts sont extrêmement diversifiés. Ils concernent principalement les TIC, le développement économique, la culture et le patrimoine, ainsi que l'environnement. Pour la Région, les annexes financières intègrent ses participations sur les opérations proposées par les territoires au titre du volet territorial et ses participations sur les opérations proposées dans les contrats territoriaux.

Au total, les engagements 2007 de la Région au titre du Volet territorial se sont élevés à 7,5 M€ pour les Pays, 4,8 M€ pour les Agglomérations et 15,5 M€ pour les Départements.

3.6.05 : SUAMME

ETAT Le service d'utilité agricole inter-chambre montagne méditerranée (SUAMME) fait l'objet d'un financement annuel dans le cadre du contrat de projets. Il a pour objectif de défendre l'agriculture de montagne et de promouvoir l'élevage régional au travers d'actions d'appui technique, de conseil, d'expérimentation, d'animation et de communication.

REGION Le SUAMME a vocation à constituer à l'échelle régionale un réseau d'appui technique spécialisé sur la gestion et la mise en valeur des territoires de montagne et l'économie de la montagne méditerranéenne et de l'élevage. La Région a apporté en 2007 un appui d'un montant de 750 000 € pour la conduite d'actions d'expertise territoriale, de développement du pastoralisme, de valorisation des productions végétales et de valorisations des productions animales.

Maîtriser le foncier

3.6.06 : Contributions aux diagnostics, études et actions foncières

ETAT et **REGION** La mise en place de l'Etablissement Public Foncier Régional est prévue en 2008.

Projet 7

PRIORITÉ III
Garantir
un aménagement équilibré du territoire

Préserver
l'environnement
pour garantir
l'attractivité
du territoire régional



photos : SDIS Hérault
DIREN

Projet 7 : Préserver l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional

➤ Rappel des objectifs

Grâce à la diversité des influences climatiques mais aussi des reliefs et des caractéristiques géologiques, le Languedoc-Roussillon bénéficie d'un capital environnemental riche et varié. Mais l'équilibre de ces milieux, souvent fragiles, est confronté à de fortes pressions et à des conflits d'usage : croissance démographique, pollution, risques naturels, érosion marine, qualité de la ressource en eau, infrastructures de communication... Face à ce constat, l'Etat et la Région ont décidé conjointement de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels, de gérer la ressource en eau, de préserver la biodiversité et d'encourager la maîtrise des énergies renouvelables.

7.1 : Prévenir durablement les risques

La région Languedoc-Roussillon est concernée par plusieurs types de risques (inondations, feux de forêts, érosion et submersion marine, etc.). Avec 90% des communes soumises à au moins un risque et plus de 55% à au moins 2, elle est l'une des régions les plus exposée aux risques naturels.

Les inondations constituent le risque naturel le plus important. Plus de 500 000 personnes résident de manière permanente en zone inondable, essentiellement sur le littoral et la plaine intermédiaire. La réduction durable du risque inondation pour les populations et les activités économiques est donc un objectif prioritaire en région.

Enfin, les feux de forêts concernent deux tiers des communes du Languedoc-Roussillon et soulèvent, outre la sécurité des personnes et des biens bâtis, des problématiques liées à la préservation du patrimoine forestier, écologique et paysager qu'il convient de traiter.

7.2 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau

L'eau constitue en Languedoc-Roussillon une ressource précieuse et un support pour des milieux aquatiques riches, essentiels pour l'attractivité et le développement économique du territoire. Cependant, avec l'accroissement démographique exceptionnel attendu dans les prochaines années, la région doit relever plusieurs défis :

- ✓ Assurer une gestion globale et durable de la ressource en eau,
- ✓ Préserver la qualité de ses ressources et de ses milieux fragiles,
- ✓ Anticiper l'évolution climatique (épisodes de sécheresse) et prévenir les risques entre les usages (domestiques, agricoles,...),
- ✓ Offrir des ressources et des milieux de qualité pour les activités économiques et les loisirs.

La gestion durable et solidaire de l'eau apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire en Languedoc-Roussillon.

7.3 : Préserver et valoriser la biodiversité

L'objectif est d'enrayer la perte de la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel du Languedoc-Roussillon.

Les connaissances ainsi que les programmes relatifs à la biodiversité nécessitent d'être structurés progressivement. Ils devront déboucher sur la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité qui constituera le volet régional du système national d'information de la nature (SINP).

7.4 : Lutter contre le changement climatique

Le Languedoc-Roussillon connaît une forte dépendance énergétique, du fait de l'absence d'infrastructures énergétiques lourdes et d'une forte croissance démographique à l'origine d'une augmentation des consommations d'énergie, à un rythme plus rapide qu'au plan national.

La surconsommation observée pour les énergies fossiles, couplée à la consommation énergétique dans le bâtiment et le tertiaire, accentue la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre.

Première région en terme de production d'énergie éolienne, le solaire et la biomasse représentent également deux voies à développer. De plus, le climat méditerranéen (fort rayonnement solaire, luminosité extérieure, ...) constitue un réel potentiel pour l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.

Il est donc nécessaire d'engager des moyens dans une perspective de généralisation à terme : process économe en énergie, utilisation des énergies renouvelables et nouveaux modes de production, ...

Compte tenu des orientations actuelles en matière de protection de l'environnement et des objectifs d'économie d'énergie définis par les politiques nationales, l'Etat - à travers l'ADEME¹ - et la Région décident de mener conjointement pour la période 2007-2013 une politique régionale faisant l'objet d'une convention spécifique (PROMETHEE). Ce programme a notamment pour objectif d'encourager la modification des comportements et des modes de décisions dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, de relancer une politique de maîtrise des consommations d'énergie, de promouvoir et de développer les filières des énergies renouvelables.

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	131 250 000	11 257 800	8,6%
Région	135 850 000	9 747 147	7%
Total	267 100 000	21 004 947	7,8%

Les taux de programmation des crédits d'Etat et de la Région de 7,8% révèlent des écarts de programmation entre les sous-mesures qui composent le projet. En effet, les secteurs de la biodiversité et du changement climatique affichent des taux satisfaisants (autour de 15%), alors que les secteurs des risques et de la gestion de l'eau ont connu un démarrage plus difficile (autour de 5%).

¹ Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

➤ Liste détaillée des actions du projet 7 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
3.7.01 : Observatoire régional des risques naturels	2 000 000	2 000 000	2 309 438	100%	9 000	10%
3.7.02 : Autres projets visant à la connaissance des risques naturels: inondation et autres			0		189 769	
3.7.03 : Plans de Prévention des Inondations par Bassin versant (PAPI)	58 900 000	68 000 000	1 733 788	4%	3 392 787	6%
3.7.04 : Autres projets prévention inondations (mise en sécurité des digues ...)			879 240		701 559	
3.7.05 : Développement de la protection de la forêt méditerranéenne contre les incendies	1 750 000	1 000 000	308 577	18%	0	
3.7.06 : Mobiliser ressources complémentaires ou de substitution pour sécuriser durablement l'approvisionnement	30 000 000	22 500 000	0		0	3%
3.7.07 : Optimiser l'utilisation et favoriser les économies d'eau: en agriculture			0	451 820		
3.7.08 : Préservation des ressources : réduction des pollutions à la source (pesticides ...)			0	246 755		
3.7.09 : Réseau de Suivi Lagunaire (RSL) : suivi, évaluation de la qualité des milieux lagunaires	1 050 000	1 400 000	138 240	13%	243 115	17%
3.7.10 : Soutien aux démarches de gestion concertée des milieux lagunaires et marins	8 950 000	3 250 000	1 667 535	19%	210 800	7%
3.7.11 : Actualisation des ZNIEFF	550 000	950 000	160 770	33%	30 000	3%
3.7.12 : Autres actions du volet régional du SINP			20 994		0	
3.7.13 : Communication sur le patrimoine naturel régional			-		0	
3.7.14 : Définition et mise en œuvre	350 000	350 000	30 000	9%	30 000	9%
3.7.15 : Mise en œuvre de plans de gestion (investissement) des RNN et RNR	1 000 000	1 000 000	37 419	4%	184 174	18%
3.7.16 : Réseau Natura 2000 : communication en vue mise en place DOCOB	1 900 000	1 000 000	148 575	8%	26 415	3%
3.7.17 : Programmes actions spécifiques PNR (hors fonctionnement courant)	2 400 000	12 000 000	470 147	20%	868 871	7%
3.7.18 : Parc national des Cévennes : Mise en place de la Charte d'adhésion	1 400 000	200 000	0	0%	0	
3.7.19 : Programme "espèces envahissantes"	1 000 000	2 200 000	0	37%	0	5%
3.7.20 : Conservation des espèces animales et végétales d'intérêt régional			344 507		94 899	
3.7.21 : Etudes et chartes d'aménagement paysager			30 000		10 000	
3.7.22 : Etude et restauration de corridors écologiques			0		0	
3.7.23 : Etude Canal du Midi			0		0	
3.7.24 : Programme Prométhée (CONVENTION ADEME)	20 000 000	20 000 000	2 978 570	15%	3 042 183	15%
Total projet 7	131 250 000	135 850 000	11 257 800	8,6 %	9 747 147	7%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 7 :**

Prévenir durablement les risques (actions 3.7.01 à 3.7.05)

ETAT Concernant les actions relatives à la prévention du risque inondation, 82 dossiers ont été inscrits au CPER correspondant à une participation de l'Etat de 3,4 M€. Parmi ces dossiers des actions ont été conduites par le Conseil Général du Gard dans le domaine de la culture du risque, en direction des scolaires mais aussi des élus, afin de les sensibiliser au risque inondations ou des travaux importants comme le confortement de la digue de Saint Laurent d'Aigouze. De plus, l'Etat s'est particulièrement engagé sur la programmation des crédits de l'Observatoire régional des risques naturels.

3.7.05 : Développement de la protection de la forêt méditerranéenne contre les incendies

L'année 2007 a été marquée par une saison plutôt ventée propice aux incendies de forêts. La région Languedoc-Roussillon a connu 423 incendies, la surface incendiée est de 1 608 ha . En plus des crédits CFM programmés par le Préfet de zone de défense sud (2.341 M€), les crédits du CPER ont financé des équipements et desserte DFCI (8 dossiers ont ainsi été financés). Trois études à finalité DFCI ont, par ailleurs, mobilisé des crédits d'Etat.

REGION

3.7.01 : Observatoire régional des risques naturels : en 2007, une cartographie régionale du risque mouvement de terrain a été réalisée (Partenaires mobilisés : BRGM, DIREN). De part cette action, pour la première fois en région existe une couverture cartographique complète du territoire au regard du risque mouvement de terrain. Cette cartographie sera disponible via le site Internet de l'Observatoire.

3.7.02 : Autres projets visant à la connaissance des risques naturels : les actions réalisées en 2007, mobilisant de nombreux partenaires, notamment les Conseils généraux et les Syndicats de bassin, sont les suivantes :

- ✓ Etudes historiques des crues sur le Vidourle et les Gardons,
- ✓ Poses de repères de crues dans trois cours d'eau,
- ✓ Journées de sensibilisation des scolaires.

3.7.03 : Plan de Prévention des Inondations par bassin versant (PAPI) : En 2007, 7 Plans de Prévention des Inondations par bassin versant (PAPI) ont été approuvés en région. Grâce à ce dispositif régional, 41 plans communaux de sauvegarde ont été engagés sur 600 communes à risque. Des travaux de protection de grande ampleur sont engagés (Saint Laurent d'Aigouze, le Boulou, Alès, ...). De nombreux partenaires sont mobilisés sur ces projets, notamment les Conseils généraux, les syndicats de bassin versant et les communes concernées.

3.7.04 Autres actions de prévention des inondations (mise en sécurité des digues...) : D'importantes études de réduction de la vulnérabilité ont été engagées, en particulier sur le monde agricole, économique, en partenariat avec les Conseils généraux, les syndicats de bassin versant et les chambres consulaires.

3.7.05 Développement de la protection de la forêt méditerranéenne contre les incendies : en 2007, 15000 € ont été alloués à une campagne de sensibilisation (campagne « carte PASS 2007 »). Les investissements liés à la création de coupures de combustible ou à la rénovation de suberaies, liés au Document Régional de Développement Rural (DRDR) n'ont pas repris en 2007.

Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau (actions 3.7.06 à 3.7.10)

ETAT Concernant la gestion durable de la ressource en eau, la participation de l'Agence de l'eau s'est élevée à environ 1,6 M €. Peuvent être cités parmi ces dossiers : la restauration hydraulique de la lagune de Vendres, les travaux de restauration du Marais de la Grande Palude par le SM du bassin de Thau, la réalisation du plan de gestion de l'étang de Campagnol par le SM Delta de l'Aude.

REGION La Région Languedoc-Roussillon a soutenu en 2007 la mise en place des actions suivantes :

- ✓ Optimiser l'utilisation et favoriser les économies d'eau en agriculture (3.7.07) : la mise en place progressive du volet régional du Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) a freiné les investissements en matière d'hydraulique agricole. Cependant, de nombreuses études diagnostics de type "contrats de canaux" (Corbières, Vernet et Pia, Estagel) ont pu voir le jour et devraient permettre des investissements plus conséquents par la suite. Déjà bien avancé sur ces démarches de gestion durable de la ressource, le canal de Gignac a ainsi pu bénéficier de 80% d'aides publiques sur son projet de modernisation.
- ✓ Préservation des ressources : réduction des pollutions à la source (3.7.08) : un suivi quantitatif et qualitatif exhaustif des ressources en eau des Pyrénées orientales a été réalisé en 2007, en partenariat avec le Conseil général.
- ✓ Réseau de Suivi Lagunaire (RSL) : suivi, évaluation de la qualité des milieux lagunaires (3.7.09) : le réseau de suivi lagunaire est un outil de suivi de la qualité des étangs de la région pour la problématique eutrophisation. 2007 marque un nouveau cycle pour cet outil d'aide à la décision, relancé dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région.
- ✓ Soutien aux démarches de gestion concertée des milieux lagunaires et marins (3.7.10) : les lagunes de la région étant pour la plupart inscrite dans des démarches de type Contrat d'étang, une part importante de l'enveloppe est dédiée à l'animation des ces démarches concertées (RIVAGE, SIEL, SMBT, SMGEO...). Cette enveloppe a également permis de mettre en place des travaux de restauration hydraulique comme celui de l'étang de Vendres ou encore celui de l'étang du Prévost (passe Or-Méjean) afin d'améliorer la qualité des milieux lagunaires. Le lancement d'un programme expérimental de réimplantation des herbiers en lagune par le Cépralmar a également permis de travailler sur une mesure accompagnatrice dans la lutte contre l'eutrophisation.

Préserver et valoriser la biodiversité (actions 3.7.11 à 3.7.23)

ETAT En ce qui concerne les actions relatives à la préservation et la valorisation de la biodiversité, 36 dossiers ont été inscrits au CPER correspondant à une participation de l'Etat de 1,24 M€. Ont notamment été programmés : la poursuite de l'inventaire ZNIEFF, la réalisation d'un nouveau sentier sous-marin consacré aux posidonies du Cap d'Agde, ainsi que plusieurs dossiers accompagnant les actions des 3 parcs naturels régionaux.

REGION Afin de préserver et valoriser la biodiversité à l'échelle régionale, la Région a soutenu les projets suivants :

- ✓ Poursuite de l'actualisation des ZNIEFF (3.7.11). Un réseau a été mis en place et afin de mutualiser les connaissances et d'effectuer une veille informative. Pour cela, un animateur a été recruté afin de structurer le réseau (38 personnes 27 structures), permettant de développer une stratégie de communication (élaboration de 4 documents de communication, un logo et une charte),

- ✓ Mise en œuvre de plans de gestion (investissement) des RNN et RNR (3.7.15), et plus particulièrement en 2007 l'amélioration de l'accueil (travaux dans la maison de la Réserve naturelle de Mantet et construction et aménagement de la réserve naturelle de Nyer),
- ✓ Réseau Natura 2000 (sous-mesure 3.7.16) : une démarche de médiation avec les acteurs cynégétiques et une démarche de communication grand public pour le milieu marin ont été mises en place,
- ✓ Programmes actions spécifiques PNR (hors fonctionnement courant) (3.7.17) : trois Parcs naturels régionaux (PNR) ont été accompagnés (Haut Languedoc, Pyrénées Catalanes, Narbonnaise) pour la mise en œuvre de leur contrat de Parc (éducation à l'environnement, accueil, valorisation et préservation des sites...), soit plus de 42 actions soutenues,
- ✓ Conservation des espèces animales et végétales d'intérêt régional (3.7.20) : accompagnement de 4 programmes européens LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) sur les thèmes suivants : Vautour Percnoptère, Chiroptère, Faucon Crécerelle, Basses Corbières et Plan de restauration national de l'Aigle de Bonelli
- ✓ Etudes et chartes d'aménagement paysager (3.7.21) : accompagnement de 2 démarches paysagères

Lutter contre le changement climatique

3.7.24 : Programme Prométhée (Convention ADEME)

ETAT Ce programme a soutenu 418 projets qui ont contribué à un investissement global de 23 Md€.

Au-delà du soutien à l'investissement solaire thermique et bois énergie (131 projets) il permet d'aider à la structuration des démarches entreprises par les différents acteurs (collectivités et entreprises) engagés sur ces thématiques notamment à travers un soutien appuyé à l'animation et l'aide aux études diagnostics et de faisabilité (266 projets). L'ADEME a ainsi contribué à hauteur de 2,9 M€ en 2007.

REGION Le programme PROMETHEE a permis de soutenir 357 dossiers en 2007, notamment 10 Espaces Info Energies et l'acquisition de 18 véhicules propres. En terme de construction basse consommation, les projets soutenus représentent un volume global de 59 Tonnes de CO2 évitées. Sur le volet développement du solaire thermique, 2717m² de capteurs ont été installés en 2007. Enfin, sur le volet Bois Energie, les projets soutenus par PROMETHEE représentent une puissance prévisionnelle installée de 4619KW.

Projet 8

PRIORITÉ III
Garantir
un aménagement équilibré du territoire

Gérer durablement
le littoral



photos : DIREN - SMNLR - DRE

Projet 8 : Gérer durablement le littoral

➤ Rappel des objectifs

Le littoral du Languedoc-Roussillon concentre, aujourd'hui, tous les enjeux liés à la protection d'un capital environnemental exceptionnel, mais fragile, à un cadre de vie privilégié, mais menacé, et à la valorisation économique et touristique d'un patrimoine national irremplaçable.

Il possède des atouts considérables en termes de patrimoine naturel, de qualité de vie, d'attractivité économique, de potentiel de recherche qui peuvent en faire un modèle de développement durable, à condition d'en accepter les contraintes et de lui accorder des moyens importants.

Le changement climatique et les conséquences en matière d'érosion du trait de côte et de risque de submersion marine, imposent une approche nouvelle et intégrée en matière d'aménagement du littoral. Cet enjeu déterminant pour l'avenir des zones littorales et des nombreuses activités qui y sont liées, doit être au cœur de l'action des collectivités.

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	25 097 024	8 808 507	35%
Région	15 873 927	3 552 867	22%
Total	40 970 951	12 361 374	30%

Les taux de programmation (35%) des crédits d'Etat et de la Région (22%) sont très satisfaisants, les dossiers étant prêts à démarrer.

➤ Liste détaillée des actions du projet 8 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
3.8.01 : Grand site de la Petite Camargue	2 314 000	1 335 000	97 627	4%	41 929	3%
3.8.02 : Lido Petit et Grand Travers	4 274 400	2 828 250	3 370 130	79%	1 368 750	48%
3.8.03 : Lido Villeneuve les Maguelone	4 099 554	2 365 127	0	0%	56438	2%
3.8.04 : Lido de Sète Marseillan	9 620 000	5 550 000	4 650 000	48%	1 395 000	25%
3.8.05 : Réhabilitation de la côte ouest de VIAS	2 184 000	1 260 000	0	0%	0	0%
3.8.06 : Protection trait de côte Valras-Vendres	690 750	690 750	690 750	100%	690 750	100%
3.8.07 : Restauration des Coussoules	15 600	9 000	0	0%	0	0%
3.8.08 : Sauvegarde de l'étang de CANET	148 720	85 800	0	0%	0	0%
3.8.09 : Opérations priorités 2 pour l'Etat	750 000	750 000	0	0%	0	0%
3.8.10 : Suivi du trait de cote (équipement étude)	1 000 000	1 000 000	0	0%	0	0%
Total projet 8	25 097 024	15 873 927	8 808 507	35%	3 552 866	22%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 8 :**

3.8.01 : Grand site de la Petite Camargue

ETAT **REGION** Le retard sur le lancement de l'étude portant sur la restauration du massif dunaire explique le faible montant engagé en 2007.

3.8.02 : Lido Petit et Grand Travers

ETAT **REGION** Rechargement des plages (Carnon, Palavas, Boucanet) assuré par le SIVOM de la Baie d'Aigues-Mortes (maître d'ouvrage) et financement de la 2ème tranche de la piste cyclable (maîtrise d'ouvrage : La Grande-Motte).

3.8.03 : Lido Villeneuve les Maguelone

ETAT La difficulté à boucler le plan de financement n'a pas permis de programmer de crédits en 2007.

REGION Cofinancement d'une étude préalable pour la protection et l'aménagement durable du Lido de Frontignan

3.8.04 : Lido de Sète Marseillan

ETAT **REGION** Financement de la 2ème tranche du recul stratégique de la voie littorale (travaux en cours et maîtrise d'ouvrage CABT)

3.8.05 : Réhabilitation de la côte ouest de VIAS

ETAT Pas de crédits programmés en 2007 en raison du lancement d'une étude complémentaire de faisabilité technique du projet.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

3.8.06 : Protection trait de côte Valras - Vendres

ETAT **REGION** Reconstitution du cordon dunaire et confortement des ouvrages existants.

3.8.07 : Restauration des Coussoules

ETAT La seconde phase du plan de gestion du site étant prévue pour 2009, pas de crédits programmés en 2007.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

3.8.08 : Sauvegarde de l'étang de CANET

ETAT Pas de crédits programmés en 2007, car le dossier déposé était incomplet.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

3.8.09 : Opérations priorités 2 pour l'Etat

ETAT Les opérations restant à programmer doivent être redéfinies, ce qui n'a pas permis de programmer de crédits en 2007.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

3.8.10 : Suivi du trait de cote (équipement étude)

ETAT **REGION** Cahier des charges de l'étude en cours de définition, opération programmée ultérieurement.

Projet 9

PRIORITÉ IV
Assurer le renouvellement
de l'offre de transports par l'intermodalité
et développer les réseaux
de télécommunications

Mieux desservir
le territoire



photos : DDE34
Conseil Régional

Projet 9 : Mieux desservir le territoire

➤ Rappel des objectifs

Afin de répondre à l'intensification des flux de marchandises et de voyageurs, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon se sont fixés quatre objectifs principaux devant permettre d'assurer une meilleure desserte du territoire, le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et le développement des réseaux de télécommunications :

- ✓ Garantir une bonne connexion et l'ouverture du territoire régional au monde et retrouver une position de carrefour parmi les grandes zones d'échanges économiques voisines sans compromettre la mobilité des biens et des personnes,
- ✓ Structurer le développement du territoire autour de systèmes de transports collectifs accessibles à tous, performants et cohérents entre eux,
- ✓ Organiser le report modal de marchandises vers les modes fluvial, maritime et ferroviaire et mieux tirer profit des flux traversant le territoire,
- ✓ Assurer l'accès à la société de l'information et développer le travail en réseau via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	74 000 000	10 333 330	14%
Région	237 700 000	21 542 083	9%
Total	311 700 000	31 875 413	10%

Globalement, les taux de programmation des crédits de l'Etat et de la Région en 2007 sur les transports sont satisfaisants, permettant d'engager les phases préalables aux différentes opérations.

➤ Liste détaillée des actions du projet 9 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
4.9.01 : LGV entre Montpellier et Perpignan (études jusqu'au débat public et débat public)	5 000 000	5 000 000	0		675 000	14%
4.9.02 : Contournement de Nîmes et Montpellier (étude préalable)	23 000 000	11 000 000	2 600 000	11%	0	
4.9.03 : Accompagner l'arrivée de la LGV par l'aménagement en pôle multimodal des gares	3 750 000	8 750 000	100 000	3%	100 000	1%
4.9.04 : Modernisation de la ligne existante entre Nîmes, Narbonne et Perpignan <i>pour mémoire</i>	0	0	0		0	
4.9.05 : Création origine terminus à Lunel			0		0	
4.9.06 : Création origine terminus à Sète	5 250 000	5 250 000	0		0	
4.9.07 : Aménagement de capacités entre Lunel-Sète			0		0	
4.9.08 : Déplacement de la gare de Frontignan	0	8 000 000	0		87 500	1%
4.9.09 : Modernisation Nîmes-Alès (BAPR)			0		0	
4.9.10 : Croisement de Saint-Cézaire	6 300 000	6 300 000	0		0	
4.9.11 : Augmentation de la vitesse	0	12 400 000	0		0	
4.9.12 : Création origine terminus à Marguerittes			0		0	
4.9.13 : Modernisation Perpignan - Villefranche			0		0	
4.9.14 : Création d'arrêts entre Perpignan et Villefranche	0	11 200 000	0		0	
4.9.15 : Création d'un arrêt à l'université			0		0	
4.9.16 : Modernisation caténaïres Béziers Bédarieux			0		0	
4.9.17 : Modification plan de voie en gare de Béziers	0	1 800 000	0		0	
4.9.18 : Création d'un arrêt à boujan			0		0	
4.9.19 : Création d'un arrêt au lycée de Jean Moulin			0		0	
4.9.20 : Régénération Bédarieux-Neussargues			0		0	
4.9.21 : Régénération Le Monastier - Mende - La Bastide			0		0	
4.9.22 : Régénération Clermont Ferrand - Nîmes	20 700 000	34 000 000	0	37%	0	22%
4.9.23 : Régénération Perpignan - Villefranche			7 633 330		7 633 333	
4.9.24 : Régénération Carcassonne -Limoux- Quillan			0		0	
4.9.25 : Pôles d'échanges (hors gares TGV)			0		0	
4.9.26 : Développement de l'accueil en gares de l'intermodalité intercity et aménagements gare	0	40 000 000	0		0	
4.9.27 : Plates-formes intermodales Fer/Mer	10 000 000		0		0	
4.9.28 : Remettre à niveau les équipements portuaires (Sète et Port la Nouvelle)	0	24 000 000	0		6 745 790	28%
4.9.29 : Investissement de développement (Sète et Port la Nouvelle)	0	54 000 000	0		4 830 000	9%
4.9.30 : Aménagement d'un 3 ^e quai à Port-Vendres	0	2 000 000	0		216 000	11%
4.9.31 : Développement des Infrastructures. Couverture des zones blanches en régions	0	5 000 000	0		8 460	0%
4.9.32 : Réseau régional - raccordement des établissements de l'éducation, Universités, Recherche	0	9 000 000	0		1 246 000	14%
Total projet 9	74 000 000	237 700 000	10 333 330	14%	21 542 083	9%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 9 :**

4.9.01 : LGV entre Montpellier et Perpignan (études jusqu'au débat public et débat public)

ETAT et **REGION** Les études seront lancées en 2008. Ces études sont le fruit d'une convention relative aux études pré-fonctionnelles pour la LGV sur le tronçon Montpellier-Perpignan. Il s'agit d'un préalable indispensable au débat public aux termes de la loi relative à la Démocratie de Proximité du 27 février 2002. Ces études portent notamment sur le marché, l'évolution du trafic lié au fret, sur des éléments techniques, environnementaux et de contexte. La contribution de la Région s'élève à 550 000 € au profit de RFF (Réseau Ferré de France) et 125 000 € au profit de la SNCF. Les phases 1 et 2 ont été réalisées.

4.9.02 : Contournement de Nîmes et Montpellier (étude préalable)

ETAT Poursuite des acquisitions foncières du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, prolongeant la ligne à grande vitesse Méditerranée vers le sud.

REGION Opération programmée dans une phase ultérieure.

4.9.03 : Accompagner l'arrivée de la LGV par l'aménagement en pôle multimodal des gares

ETAT **REGION** Aménagement de la gare routière de Perpignan près de la gare TGV.

4.9.08 : Déplacement de la gare de Frontignan

ETAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION L'engagement de la Région au titre de l'année 2007 concerne le financement d'études d'avant-projet pour le déplacement de la gare de Frontignan. Des études ont été engagées sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF.

4.9.23 : Régénération Perpignan - Villefranche

ETAT Renouvellement de la ligne Perpignan-Villefranche, importante opération, cette ligne à voie unique électrifiée très fréquentée, connaît des ralentissements dus au mauvais état de la voie

REGION Important projet de remise à niveau de la ligne ferroviaire Perpignan-Villefranche, où circulent très majoritairement des Trains Express Régionaux (TER) afin de résorber les ralentissements de vitesse. 7 633 000 € ont été engagés par la Région en 2007 au profit de Réseau Ferré de France (RFF).

4.9.28 : Remettre à niveau les équipements portuaires (Sète et Port la Nouvelle)

ÉTAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Suite au transfert des ports de Sète et de Port-La-Nouvelle à la Région, celle-ci a été amenée à lancer une importante politique de restauration et de rénovation de ses équipements portuaires. 4 175 000 € ont ainsi été engagés en 2007 sur Port-La-Nouvelle (réparation des digues Nord et Sud, équipement des quais de céréales et réalisation de la mixité du poste D4). Sur le port de Sète, 2 570 790 € ont été engagés en 2007, en particulier pour la remise en état des voiries, la création d'un giratoire et d'un terre-plein, la remise en état du poste d'avitaillement et la fiabilisation du H2. Une partie des travaux a débuté en novembre et décembre 2007 (équipement des quais de céréales de PLN et rénovation du mur en retour du Pont des Moulins du port de Sète), les autres travaux étant menés sur 2008-2009.

4.9.29 : Investissement de développement (Sète et Port la Nouvelle)

ÉTAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Suite au transfert des ports de Sète et Port-La-Nouvelle à la Région, celle-ci a décidé d'engager d'importants investissements de développement. En 2007, ceci s'est concrétisé par l'engagement de 4 830 000 €, dont 4 500 000 € pour la restauration des quais sud et nord du bassin du Midi du Port de Sète. Les travaux correspondants ont débuté en 2008.

4.9.30 : Aménagement d'un troisième quai à Port-Vendres

ÉTAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Le Département des Pyrénées-Orientales a sollicité la Région pour le financement de la création d'un troisième quai de commerce, opération estimée à 10.800.000 €. Au titre du contrat Région-Département des Pyrénées-Orientales 2007, la Région a accordé une subvention à hauteur de 216 000 € pour une première tranche évaluée à 1.080.000€.

4.9.31 : Développement des Infrastructures. Couverture des zones blanches en régions

ÉTAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION La Région a cofinancé le schéma directeur numérique de la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (contrat territorial) et va lancer au cours du 2ème semestre 2008 un programme régional de résorption des zones blanches en haut débit.

4.9.32 : Réseau régional - raccordement des établissements de l'éducation, Universités, Recherche

ÉTAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure

REGION 1 246 000 Euros ont été individualisés en 2007 en vue du raccordement, de la mise à niveau et de l'exploitation du réseau régional. Il s'agit d'interconnecter de nouveaux sites (nouveaux lycées par exemple) et d'améliorer le niveau de débit des lycées qui utilisent davantage la visioconférence.

Projet 10

PRIORITÉ V
Renforcer notre cohésion sociale

Soutenir
les projets culturels
et protéger
le patrimoine



photos : DRAC Languedoc-Roussillon

Projet 10 : Soutien aux projets culturels et protection du patrimoine

➤ Rappel des objectifs

La concentration des efforts sur ce domaine concerne une politique ambitieuse de construction et de rénovation d'équipements et de monuments culturels et historiques. Ainsi les priorités culturelles de la Région s'orientent dans deux directions :

- Une politique d'investissement importante sur le territoire régional avec des engagements en matière de rénovation des monuments d'envergure nationale
- Une politique d'investissement importante sur le territoire régional avec des engagements en matière de construction d'équipements structurants

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	18 000 000	567 600	3%
Région	13 400 000	1 612 800	12%
Total	31 400 000	2 180 400	7%

Le taux de programmation de 12% de la Région est proche du taux théorique. Pour l'Etat, son intervention s'effectue dans de nombreuses opérations en seconde tranche, d'où un faible taux de réalisation en 2007.

➤ Liste détaillée des actions du projet 10 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
5.10.01 : Restauration de l'Amphithéâtre de Nîmes	5 000 000	3 500 000	183 600	4%	91 800	2 %
5.10.02 : Centre de recherche de Tautavel	900 000	900 000	0		200 000	22 %
5.10.03 : Abbaye de Lagrasse	500 000	500 000	182 000	36%	130 000	16 %
5.10.04 : Musée / site et fouilles archéologiques de Lattes	800 000	800 000	0		20 000	2 %
5.10.05 : Site archéologique du clos de la Lombarde	400 000	400 000	0		0	
5.10.06 : Site archéologique de Javols	400 000	400 000	0		0	
5.10.07 : Site archéologique de Nages et Solorgues	500 000	500 000	0		0	
5.10.08 : Etude sur le Canal du Midi	100 000	100 000	0		0	
5.10.09 : Cité de la Danse à Montpellier / phase 2	800 000	800 000	0		500 000	62 %
5.10.10 : Palais des rois de Majorques	600 000	600 000	202 000	34%	471 000	78 %
5.10.11 : Construction du Théâtre de l'archipel de Perpignan	5 000 000	1 500 000	0		0	
5.10.12 : Théâtre Molière Sète	1 500 000	1 000 000	0		0	
5.10.13 : Cité de la Danse à Montpellier / phase 1	1 000 000	1 500 000	0		0	
5.10.14 : Etude sur la création d'un Centre d'Art Contemporain à Montpellier	500 000	500 000	0		0	
5.10.15 : Equipement culturel de Bayssan	0	400 000	0		200 000	50 %
Total projet 10	18 000 000	13 400 000	567 600	3%	1 612 800	12%

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 10 :**

5.10.01 : Restauration de l'Amphithéâtre de Nîmes

ETAT 2ème phase de l'étude préalable sur l'amphithéâtre de Nîmes, monument historique classé, qui porte sur les intérieurs et le système hydraulique ainsi que l'accueil du public. Programmation de la 1ère tranche des travaux de restauration des élévations extérieures des travées 49 à 53.

REGION Aide à l'étude préalable (1ère partie de la 2ème phase) à la restauration de l'amphithéâtre de Nîmes ; restauration des élévations extérieures de l'amphithéâtre (tranche 1).

5.10.02 : Centre de recherche de Tautavel

ETAT Intervention de l'Etat dans la tranche ultérieure qui concernera le musée.

REGION Aides au fonctionnement général du Centre Européen de Recherches Préhistoriques de Tautavel (CERPT) à hauteur de 150 000 € et du Musée de Tautavel à hauteur de 50 000 € en 2007.

5.10.03 : Abbaye de Lagrasse

ETAT Réalisation de la tranche ferme d'une campagne de travaux portant sur la partie médiévale de l'abbaye ouverte au public (dortoir du bâtiment du 14e s)

REGION Restauration de l'Abbaye de Lagrasse (2ème tranche) : ancienne sacristie, dortoir et aile nord, restauration des cours de la porterie et du palais vieux, tranche ferme.

De 5.10.04 à 5.10.07 Sites archéologiques

ETAT Pas de crédits programmés en 2007, les sites étant en cours de transfert au Conseil Régional Languedoc-Roussillon,

REGION Travaux de rénovation et de restauration du musée archéologique de Lattes (rénovation de la réserve lapidaire, du dépôt de fouille et des locaux administratifs, restauration de mobilier archéologique).

5.10.08 : Etude sur le Canal du Midi

ETAT et **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

5.10.09 : Cité de la Danse à Montpellier / phase 2

ETAT Pas de crédits programmés en 2007, l'Etat intervenant sur la 2e tranche,

REGION Première individualisation de 500 000 € au titre du volet patrimoine du projet.

5.10.10 : Palais des rois de Majorques

ETAT Engagement de la réfection en tranche unique des sols de la cour d'honneur, de la restauration des chapelles haute et basse du palais et de l'étude sur les menuiseries des cours extérieures du Palais,

REGION Cofinancement de la restauration des chapelles (1ère tranche), réfection des sols de la cour d'honneur.

5.10.11 : Construction du Théâtre de l'archipel de Perpignan

ETAT et **REGION** Retard de la ville de Perpignan sur le démarrage de l'opération, opération programmée dans une phase ultérieure.

5.10.12 : Théâtre Molière à Sète

ETAT et **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

5.10.13 : Cité de la Danse à Montpellier / phase 1

ETAT et **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

5.10.14 : Etude sur la création d'un Centre d'Art Contemporain à Montpellier

ETAT et **REGION** Opération programmée dans une phase ultérieure.

5.10.15 : Equipement culturel de Bayssan

ETAT Pas de crédits d'Etat prévus sur cette sous-mesure.

REGION Acquisition d'un chapiteau et de matériel scénique.

Projet 11

PRIORITÉ V
Renforcer notre cohésion sociale

Améliorer
les services
de santé



photos : SGAR Languedoc-Roussillon

Projet 11 : Améliorer les services de santé

➤ Rappel des objectifs

Pour répondre aux besoins des personnes âgées, handicapées ou dépendantes, il est prévu d'aider les établissements d'accueil à offrir la qualité des soins, le cadre de vie et de sécurité qu'elles sont en droit d'attendre.

Ainsi, le soutien à la reconversion des structures hospitalières en établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées et pour l'accueil des personnes handicapées constituera une des priorités d'actions.

➤ Etat d'avancement du projet en 2007

Maquette 2007-2013		Programmation 2007	Etat d'avancement
Etat	7 120 000	7 121 000	100%
Région	-	-	-
Total	7 120 000	7 121 000	100%

Le taux de programmation du projet santé est excellent puisqu'il est de 100%.

Les projets pris en compte s'inscrivent dans une perspective de restructuration de l'offre sanitaire ou médico sociale. Ils bénéficient d'un financement exclusif de l'Etat sur le volet handicap dont le coût de fonctionnement relève de l'assurance maladie, et d'un co-partenariat Etat et Conseil général sur le volet personnes âgées. La signature dès fin 2006 du contrat de projet régional et l'état de réflexion sur les opérations inscrites a permis à l'Etat de débloquer, dès 2007, la totalité des financements prévus au contrat.

➤ Liste détaillée des actions du projet 11 et montants programmés en 2007 :

en euros	Maquette 2007-2013		Autorisations d'engagement programmées sur l'exercice 2007			
	Etat	Région	Etat		Région	
5.11.01 : Améliorer les services de santé	7 120 000	-	7 121 000	100%	-	
Total projet 11	7 120 000	-	7 121 000	100%	-	

➤ **Appréciation qualitative des actions du projet 11 :**

5.11.01 : Améliorer les services de santé

ETAT Sont concernés, sur le volet Handicap, les départements du Gard (Construction d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) de 40 lits et 5 places par le centre hospitalier spécialisé d'Uzès), de l'Hérault (Construction d'une MAS de 15 lits et 10 places par l'union mutualiste PROPARGA à Montpellier) et des Pyrénées Orientales (Construction d'une MAS de 30 lits par l'établissement Le Joyau Cerdan à OSSEJA) pour un montant total de 3 600 000 €.

Sur le volet dépendance, les départements de l'Aude (Reconstruction de 90 lits de maison de retraite médicalisée (EHPAD) du centre hospitalier de Carcassonne) et de l'Hérault (Réaménagement du secteur " personnes âgées de l'hôpital local de Clermont L'Hérault, et Restructuration du secteur "personnes âgées" de l'hôpital local de Lodève - 2ème phase - reconstruction de 60 lits de long séjour) bénéficient d'un montant total de subvention de 3 521 000 €.

REGION La Région n'a pas contractualisé sur cette opération, qui ne relève pas de son domaine de compétences.

Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Bilan de l'exercice 2007

Conseil Régional Languedoc-Roussillon
201, avenue de la Pompignane
34045 Montpellier cedex 2



Préfecture de la région Languedoc-Roussillon
Place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier cedex 2

